



# LE CHASSEUR ARDENNAIS

Organe trimestriel de la  
Fraternelle des Chasseurs Ardennais

AFFILIE A L' « U.P.A.C. »  
Union de la Presse des Anciens Combattants

REDACTION : AVENUE ALEXANDRE BERTRAND, 22, FOREST — TEL. : 44.71.52

ADMINISTRATION : AVENUE EMILE BOSSAERT, 38, KOEKELBERG

C.C.P. 21.33.93 « Le Chasseur Ardennais » Bruxelles

Ce numéro doit être distribué gratuitement à tous les membres.

Pour les non-membres, le numéro : 5 francs.

Le lieutenant-  
général  
Fl. MERCKX,  
commandant en 40



le 2<sup>e</sup> Régiment  
de Chasseurs  
Ardennais,  
n'est plus

Voir article à l'inté-  
rieur de ce bulletin

(Ce cliché nous est offert par le  
photographeur Draps, bérois vert,  
ayant servi sous les ordres du  
aisparu.



**BRUYHAI PAUL**

AGENT DE CHANGE AGRÉÉ

\*

EMISSIONS — SOUSCRIPTIONS

Monnaies étrangères

\*

15, rue Léopold - T. 32.18.25  
**CHARLEROI**

**UN DECOR PLEIN DE STYLE**  
AVEC LES

*Couloirs*



ET LES

*Tapis*

DE

**Tapilux**

LE SPÉCIALISTE DU TAPIS ET DE LA TENTURE  
TEL: 134.51  
**CHARLEROI**  
30 RUE DE LA MONTAGNE

LE COQ WALLON A LA POINTE  
DU PROGRES!**COQ EXPRESS**

31, RUE WAUTERS, 31, LA LOUVIERE

\*

Tous les records battus :  
NETTOYAGE A SEC EN 1 HEURE!

Travail impeccable

**LE LIEUTENANT GÉNÉRAL MERCKX N'EST PLUS**

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernière édition, le commandant du 2<sup>e</sup> Ch. A., en 1940, est décédé inopinément en juin dernier.

Il est mort à Martelange, dans ce joli coin d'Ardenne qu'il aimait tant et où il séjournait une bonne partie de l'année.

Les funérailles ont eu lieu à Tirlement devant une foule considérable.

Le deuil est conduit par M. Grevisse, beaux-fils du défunt et ancien Béréte Vert.

Beaucoup d'anciens du 2<sup>e</sup> Ch. A., ayant à leur tête le commandant Moëns, adjudant-major du régiment de 1940, y assistaient.

Une délégation de l'actuel 2<sup>e</sup> Ch. A. conduite par le lieutenant-colonel Delchevalerie, celle de la Fraternelle, les drapeaux des sections du Brabant et de Bastogne, de nombreux généraux, anciens collègues du disparu, étaient à l'ultime rendez-vous.

Les honneurs militaires étaient rendus par

**SOMMAIRE**

1. Le Lieutenant-général Merckx n'est plus.
2. Avis à nos membres.
3. Les fastes du 2<sup>e</sup> Ch. A.
4. Notre pèlerinage annuel.
5. Appel aux Ch. A. de 1940 !
6. In Memoriam.
7. Les fastes du 3<sup>e</sup> Ch. A.
8. A l'intention de nos candidats centenaires !
9. Le Fonds National des Etudes.
10. Dormir en vase... clos !
11. La vie de la Fraternelle.
12. Coups de... bouteiro.
13. Les obligations militaires.
14. Un peu d'histoire.
15. Les livres.

des détachements de parachutistes et d'aviation sous les ordres du général Velghe.

Avant la levée du corps, le secrétaire national de la Fraternelle prononce l'éloge funèbre ci-après :

Mon général,

Je vous apporte le dernier hommage de la Fraternelle de vos Béréts Verts que vous avez conduits d'une façon magistrale sur les champs de bataille de 1940, en qualité de commandant du 2<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs Ardennais.

Mesdames, Messieurs,

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais est cruellement frappée !

Un de ses brillants chefs de guerre, un chef illustre, le lieutenant général Merckx vient de leur être ravi.

Le vice est pénible et les regrets sont unanimes, surtout chez les humbles vers qui le général aimait se pencher avec tant de générosité.

Dès avant 1940, le général Merckx était une forte personnalité connue dans toute l'armée, il faisait autorité et sa sympathie était rayonnante.

Nous avons eu l'avantage de le connaître déjà au cours de la guerre 1914-1918, comme adjoint à la brigade des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> de ligne.

\*Nous en avons retenu une chose importante, c'était l'officier d'avant-garde ayant déjà rejeté les vieux préjugés et conduisant ses hommes avec fermeté mais avec bonté, s'intéressant à eux d'une façon particulière. Il y a deux ans, au cours du pèlerinage annuel des Ch. A. à Vinkt, nous avons rencontré un vieux combattant de 14-18 qui nous disait : « De me chefs, je n'ai retenu qu'un nom, le lieutenant Merckx, ce nom est inscrit dans mon cœur, c'était le chef par excellence, tout le monde l'aimait ».

Le commandant Merckx est revenu de la première guerre mondiale chargé d'honneurs.

Nous l'avons retrouvé lieutenant-colonel au 10<sup>e</sup> de ligne au moment où ce régiment est transformé en chasseurs ardennais.

Il a donc assisté à la naissance de ces belles unités au Béréte Vert.

Rappelé à l'intérieur du pays pour y remplir des fonctions d'une très grande importance, il prend en 1936 le commandement du 2<sup>e</sup> Ch. A. à Bastogne.

Sa compétence, son énergie, sa connaissance approfondie de l'homme, feront de ce régiment la redoutable unité qui fera honneur à la Belgique au cours de la campagne de 1940.

Ce fut, ensuite, la captivité et après celle-ci, le colonel Merckx fut nommé général-major puis lieutenant général de réserve.

Malgré une santé délicate, le général s'est toujours intéressé à ses anciens soldats et à les aider : cette aide était faite d'un cœur si généreux. Il m'écrivait dernièrement : « Ne me remercie pas, cher ami, j'ai pu faire plaisir à un de mes braves Béréts Verts et j'en suis heureux ! »

Notre général fut le travailleur acharné, infatigable, le chef qui veillait à tout, qui savait prévoir et que rien ne pouvait surprendre.

Toujours d'humeur égale, il accueillait tout le monde avec une même bienveillance : d'un calme admirable, il inspirait confiance à tous.

Toujours sur la brèche et prêchant d'exemple, il exerçait un ascendant formidable sur son entourage ; d'une modestie rare qui n'a d'égal que celle d'un apôtre !

SERVICE PUBLICITE :

65, rue François Bossaerts

Tél.: 34.68.88

BRUXELLES



D'un courage et d'une bravoure exceptionnel prouvés au cours des deux guerres!

Pour lui, sa profession, la carrière d'officier était un apostolat.

Tel est le che fque les Ch. A. pleurent aujourd'hui!

Il me reste à déposer sur la dépouille de notre cher disparu l'hommage de respect et d'affection filiale des Bérêts Verts, de ceux qui ont éprouvé le charme de sa personne et la bonté de son cœur.

Mieux que d'autres, ils sentent le deuil immense que sa perte est pour les siens, car à côté d'un chef illustre, nous trouvons un père de famille exemplaire.

Nous partageons la douleur de sa chère famille.

Puisse la fierté de sa carrière si droite, si glorieuse, la réputation sans tâche qu'il laisse, et le souvenir de la tendresse familiale, soient un baume à la douleur des siens.

Nous leur présentons nos condoléances émues.

Mon général,

En vous adressant un suprême adieu au nom des Chasseurs Ardennais de 1940, je puis affirmer que nous conserverons de vous le souvenir vivace d'un chef modèle, vous resterez, pour nous tous, un exemple.

Adieu, mon général!

Le cortège se met en marche vers 10 h. 30, le corbillard, tiré par 4 chevaux et escorté par une compagnie de parachutistes, disparaît sous les couronnes, deux anciens et deux jeunes Ch. A. tiennent les cordons du poêle.

Avant l'entrée du corps à l'église, la troupe rend une dernière fois les honneurs et la musique exécute la sonnerie « Aux Champs ».

Après les absoutes, une messe à cinq prêtres est dite par le révérend doyen de Tirmont.

Puis, c'est le départ vers le cimetière, le der-

nier voyage de notre général, escorté de sa famille, de ses anciens soldats et de ses amis.

L'inhumation a lieu dans le caveau de famille. Un grand chef Ch. A. n'est plus.

#### AVIS A NOS MEMBRES

1) Nous répétons, une fois de plus, que le renouvellement des cartes d'identité donnant droit au transport, à prix réduit, sur les trains (S.N.C.F.B. et vicinaux) ne doit pas s'effectuer.

Les cartes, actuellement en cours, portant le millésime 1951-1955 restent valables jusqu'au 31 décembre 1957.

2) La question d'indemnité de naissance et de décès pour nos membres est à l'étude; elle sera soumise à la prochaine assemblée générale.

3) A la Fraternelle, vous êtes chez vous, anciens Ch. A. de 1940.

En faire partie c'est très bien; en plus, amener vos frères d'armes, c'est encore mieux.

4) L'insigne Ch. A. appartient à la Fraternelle, le modèle est déposé; seuls les membres peuvent le porter.

5) La section historique de l'Armée a édité une brochure relatant le combat de Bodange; elle paraîtra dans nos prochains bulletins.

6) Les Ch. A. furent l'élite de l'Armée de 1940; ils doivent le rester et, par leur attitude toujours digne, être des modèles pour la jeunesse qui les observe.

## COMPAGNIE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉS ANONYMES D'ASSURANCES

56, Rue Royale, 56 - BRUXELLES

INCENDIE

EXPLOSIONS

FONDEE EN 1821



RISQUES DIVERS

VIE — VOL

ACCIDENTS

Conseils et projets de polices sans engagement, ni frais. — Conditions de primes très raisonnables pour une garantie de qualité! Notre meilleure réclame est la promptitude et l'esprit de compréhension avec lesquels nous réglons nos sinistres.

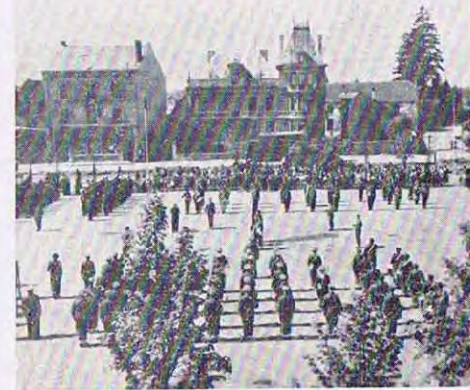
## LES FASTES DU 2<sup>e</sup> CH. A.

Les Fastes de ce beau bataillon ont été célébrés els 25 et 26 mai.

Disons tout de suite, que toutes les cérémonies ont été empreintes d'une certaine émotion chez tous les participants, en raison de la menace de suppression de cette unité d'élite.

A ce sujet, il est pénible de constater qu'à l'époque que nous vivons, valeurs et mérites n'ont plus d'importance, seule la loi du nombre est prise en considération.

L'après-midi du 25, une rencontre de football, remportée par le 2<sup>e</sup> Ch.A., face à l'Ecole d'Infanterie, marque le début des Fastes.



Vue d'ensemble de la prise d'armes, Place Mac Auliffe.

Le soir, grand rassemblement au monument aux morts des deux guerres de la ville.

Pendant l'exécution du Latst Post, le Lt-Colonel Delchevalerie dépose une magnifique gerbe aux couleurs des Ch.A.

Le Commandant du 2<sup>e</sup> Ch.A. reçoit ensuite le flambeau allumé au Monument National des Chasseurs Ardennais à Martelange.

Nous remercions et félicitons le distingué Commandant du 2<sup>e</sup> Ch.A. de cette heureuse innovation et un... bon point à la sous-section de Martelange qui était « au complet » au Monument.

Le cortège se forme dans la nuit et emmené par la belle clique du 2<sup>e</sup> Ch.A., gagne le Monument Cady.



Le dépôt d'une couronne au Monument de Bastogne.

ACHAT DE VIEUX PAPIERS — ROGNURES — CARTONS

## Ets E. SANGLIER

49, RUE BLANCHE, 49 — COUILLET

Tél. : 36.26.72

\*

Destruction d'archives et papiers d'affaires





Le général Dumortier passe la revue (en compagnie du général Danloy).

L'aumônier Cozier célèbre la messe pour les militaires du 2<sup>e</sup> Ch.A. tombés à l'ennemi.

Des soldats, porteurs de torches, ceinturent le monument, le spectacle est magnifique.

Les autorités font face au mémorial et la population sur les côtés, la troupe a pris position sur le pourtour.

La messe est chantée par les petits clercs de Bethléem du Séminaire.

L'élévation est ponctuée par la sonnerie « Aux Champs » et par des coups de canon tirés du Mardasson.

Après l'office, il est procédé à l'appel des héros du 2<sup>e</sup> Ch.A. tombés au Champ d'Honneur, tandis que douze coups de canon ébranlent le calme du soir.

Ensuite, des gerbes sont déposées successivement par le Lt-Colonel Delchevalerie, le Juge Didier, Président de la Section Ch.A. de Bastogne et par M. Cady, père du héros.

Parmi les personnalités présentes, nous avons pu remarquer :

Les Généraux Danloy et Dumortier, le Colonel Collet, commandant la brigade, les Colonels Leblanc et Ravaux, anciens commandants du 2<sup>e</sup> Ch.A., le Colonel Schouweler, commandant militaire de la province, le Colonel Cardon de Lichtbuer, le Commandant du district de gendarmerie et une délégation de gendarmes, le bourgmestre Renkin, entouré de son Conseil communal, le député Gaspar, M. Lion, Commissaire d'arrondissement, les présidents de la F.N.I. et de la F.N.C. et leurs Comités, MM. le Doyen et les Vicaires de Bastogne, le soldat Bouillon, compagnon de Cady en 1940, enfin, le Comité de la Section Ch.A. de Bastogne et de nombreux Béréts Verts.

La population de Bastogne était très nombreuse ; elle tient tant à son 2<sup>e</sup> Ch.A., l'ancien comme le jeune.

Si les autorités responsables pouvaient se rendre compte de cet attachement, il n'y aurait aucune menace de suppression...

N'oublions pas de signaler également les nombreuses délégations des écoles.

Le lendemain, dès 10 heures, nous retrouvons la même affluence, place Mac Auliffe, où le 2<sup>e</sup> Ch.A. est rassemblé ; le Major Libert présente l'unit eau Chef de Corps, el Lt-Colonel Delchevalerie.



Le glorieux drapeau du 2<sup>e</sup> Ch. A. défile.

Les troupes sont passées en revue par le Général Dumortier, accompagné du Général Danloy.

Après celles-ci, le Chef de Corps rappelle les hauts faits d'armes du 2<sup>e</sup> Ch.A. en 1940 et cite en exemple le Caporal Cady, dont la conduite héroïque personifie le Ch.A. de 1940 ; il exhorte ses jeunes soldats à être dignes des anciens.

Il est ensuite procédé à la reconnaissance du Lt-Colonel Delchevalerie et du Major l'heureux, puis à la remise de différentes distinctions honorifiques.

L'exécution de la *Brabançonne* clôture la première partie de cette cérémonie.

La troupe prend ses dispositions pour le défilé pendant que les personnalités vont prendre place dans la tribune installée en face de l'Hôtel de Ville.

Le défilé a donc lieu dans la Grand'Rue comme avant-guerre ; c'est heureux, il a grande allure.

La musique de la 12<sup>e</sup> Brigade ouvre la marche ; la cadence est bonne, disent les anciens, elle nous rappelle celle d'avant-guerre.

Les unités défilent d'une façon impeccable et la foule applaudit.

Après cette magnifique prestation, les personnalités sont reçues à la Caserne Heintz où un vin d'honneur est servi dans la belle salle de la M.O.C.

A 13 heures, lunch au mess des officiers et des



La reconnaissance du lieutenant-colonel Delchevalerie.

sous-officiers, tandis qu'au réfectoire de la troupe, un menu spécial est servi à nos vaillants cadets.

De 15 à 17 h., les parents des militaires sous les armes visitent la caserne, et il faut croire qu'ils sont satisfaits, nous avons entendu un « bon papa » dire à son petit-fils : « Vous avez de la chance, mon gaillard, on vous gâte ; de mon temps, c'était la gamelle... »

Une séance Welfare clôture cette belle journée et les Fastes du 2<sup>e</sup> Ch.A.

F.

### NOTRE PELERINAGE ANNUEL

Notre pèlerinage annuel à Vinkt et Gottem a eu lieu le dimanche 19 juin.

Vu l'abondance des matières, nous ne pourrions insérer le compte rendu que dans le bulletin du 4<sup>ème</sup> trimestre.

### Appel aux Ch. A. de 1940!

M. Jean Vanwelkenhuyzen, demeurant 55, avenue Robert Dalechamp, à Woluwé-St-Lambert, s'intéresse activement à l'histoire des événements de 1939-40. C'est lui qui a notamment lancé l'idée du numéro spécial, sorti en mai dernier par *L'Armée* — *La Nation*.

Pour l'instant, il cherche à dresser des cartes des déploiements successifs de l'Armée belge depuis sa mobilisation, en août 1939, jusqu'au 10 mai 1940. Mais les précisions nécessaires manquent la plupart du temps aux archives officielles. C'est pourquoi il serait très heureux si les anciens Chasseurs Ardennais susceptibles de l'aider voulaient bien lui faire connaître la date de mobilisation, les positions ou cantonnements successifs, les chefs et les diverses missions des unités dont ils ont fait partie à l'époque. D'avance il les remercie de leur obligeance et, le cas échéant, ne demande pas mieux que d'entrer en contact personnel avec eux. (Tél. 33.16.71.)

VOLETS — TENTES — GRILLES

Etablissements **RENAUD & Cie**

S. A.

88, RUE GRANDE, 88 — FORCHIES

Tél. : 82.36.36

SPECIALISTES DU RIDEAU DE FER

AUTOMOBILES **DKW**  
GARAGE **ROGER**

241, CHAUSSEE DE BRUXELLES, 241 — LODELINSART — TEL. 32.87.20

SPECIALISTE TOUS MOTEURS DEUX TEMPS



## IN MEMORIAM

Mes Amis,

Une grande amie des Chasseurs Ardennais a disparu brusquement, ne laissant derrière elle que les regrets profonds et sincères non seulement de tous ceux, innombrables, dont elle fut la bienfaitrice avisée, dévouée et discrète, mais aussi de ceux qui furent les témoins de son inlassable générosité : la Princesse Jean de Mérode s'est éteinte le 15 juillet dernier, à l'âge de 82 ans.

C'est avec une émotion particulièrement vive que j'ai été en votre nom, lui rendre un dernier et très respectueux hommage. Elle occupait sensiblement, dans son grand salon, l'emplacement où se tenait habituellement la Princesse lorsqu'elle me faisait l'honneur de me recevoir ; j'en ai été profondément remué.

Dès le début de 1941, alors que déjà un noyau de Ch.A. s'était groupé et cherchait un moyen légal de subsister, notre bienfaitrice dirigeait l'Œuvre Nationale du Service Social aux Familles de Militaires, créée au moment de la mobilisation en 1939. Elle accepta de couvrir l'activité naissante de la Fraternelle, qui, sous la dénomination

de Service Social du Ch.A. fut agréée par elle en tant que section de son œuvre.

En anticiplant jusqu'en 1939 son existence, elle donnait à notre Fraternelle la possibilité de fonctionner en conformité légale des ordonnances de l'occupant ; sans elle, c'eût été impossible.

Ce geste, dont elle aurait pu cruellement pâtir, « noire » Princesse le posa avec une audace désinvolte, résolue, confiante dans les Ch.A. jusqu'au point de ne leur demander, en contrepartie, aucun engagement, sans même leur donner le moindre conseil de prudence.

Et, cependant, son habituelle perspicacité lui faisait deviner que notre activité philanthropique se doublerait bientôt d'une autre, plus dangereuse. Jamais, au cours des nombreuses conversations que j'eus avec elle, aucune allusion n'y fut faite : sa confiance nous était acquise totalement, sans arrière-pensée ; sa discrétion nous donnait la mesure de l'élevation de pensée et de la grandeur d'âme de notre vénérée Présidente.

Nous conservons aujourd'hui la fierté d'avoir, guidé par elle, fait nos premiers pas dans l'œuvre de devoir et de générosité que doit être notre Fraternelle, le souvenir ému de la simplicité cordiale, de la facilité avec laquelle elle nous a conduit dans les moments les plus périlleux, nous donnant toujours l'exemple de la détermination tranquille et calme qui, en forçant l'admiration, n'avait d'autre espoir que de faire le bien le plus complètement possible, pour lui-même, avec modestie, désintéressement et grandeur.

« Notre Princesse » restera dans nos cœurs, le modèle de toutes les vertus, l'objet de notre constante vénération.

Général LEY.

N.D.L.R. — Une délégation de la Fraternelle, avec drapeau, a assisté aux funérailles.

## LES FASTES DU 3<sup>e</sup> CH. A.

Ils se sont déroulés le vendredi 27, et samedi 28 mai.

Une touchante cérémonie à Chabrehez en fut le début.

Les anciens du 3<sup>e</sup> Ch. A. et spécialement « ceux de Chabrehez » remercient vivement le Chef de corps de cette délicate attention, celle d'associer les jeunes soldats à l'hommage rendu aux morts glorieux, à l'endroit où ils sont tombés.

Le détachement prend place devant le monument autour duquel se trouvent les familles des héros, les autorités et les enfants des écoles.

Signalons parmi les autorités, la présence du général Eyckemans, du colonel français Daumont de l'École de guerre de Paris, du colonel américain Willey, du bourgmestre Bodson de Vielsalm, du député Gaspar, du lieutenant-colonel Tellier, du bourgmestre et du conseil échevinal de Les Tailles et de nombreux Bérêts Verts.

Après avoir reçu le Drapeau, lequel va s'incliner devant le monument et prend place au pied de celui-ci, le major Stéphany explique en

français, en allemand et en anglais, la signification de cette pieuse cérémonie du souvenir.

Le commandant de réserve Cattin, chef de peloton à Chabrehez en 1940, explique succinctement et d'une façon précise le déroulement du combat.

Le délégué de l'administration communale prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Il n'entre pas dans mes intentions de prolonger indéfiniment cette cérémonie ni de retracer l'historique de la bataille de Chabrehez. Les exposés que nous avons entendus ont été, à ce point de vue, d'une clarté et d'un intérêt que je me plais à souligner.

En ma qualité d'interprète de l'autorité communale et de la population de Les Tailles, je remercie bien sincèrement le commandement et les soldats du 3<sup>e</sup> Chasseurs Ardennais du soin tout particulier qu'ils ont apporté à l'aménagement du monument et à l'organisation de cette journée. Je tiens à renouveler l'engagement que prit la commune, lors de l'inauguration, d'assumer la charge et l'entretien de cette stèle : elle est fière de la tâche qui lui a été confiée et elle s'en acquittera avec un soin jaloux.

Nous remercions également les parents des victimes qui ont bien voulu répondre à notre invitation. De tout cœur, nous compatissons à la douleur que le souvenir de ce



Après la revue, le lieutenant général Girts félicite le chef de corps.



La remise des distinctions honorifiques.

POMPES FUNEBRES DE CHARLEROI

# JORIS

26, RUE CHAVANNES, 26, CHARLEROI

TEL. : 32.21.44

Auto-Corbillard

La maison se charge de toutes formalités

LE FLEURISTE

# FERON FILS

MEMBRE FLEUROP

32, RUE DU PONT-NEUF — CHARLEROI

Tél. : 32.97.48

ACHETEZ TOUT AU

# GRAND BAZAR

CHARLEROI



funeste 10 mai 1940 aura fatalement ravivée en leur cœur. Ce sera pour nous un grand honneur de fleurir chaque année ce monument, symbole de l'héroïsme de leurs chers disparus.

Mes chers enfants, vous ne devez pas ignorer les raisons de l'organisation de cette cérémonie. Vous avez entendu tantôt le récit de la bataille qui s'est déroulée ici-même il y a 15 ans. Vous aurez senti votre cœur se serrer en écoutant le nom de ces six braves soldats belges qui ont baigné de leur sang le sol de notre commune.

A l'instar de nos aïeux, nos vaillants soldats se sont montrés d'un courage héroïque. C'est pourquoi leur dévouement ne doit pas vous échapper. De tels sacrifices ne peuvent pas sombrer dans l'oubli. L'épopée de Chabrehez, tout particulièrement, doit rester perpétuellement gravée dans votre mémoire. Les autorités en ont senti le besoin : c'est la raison pour laquelle ce monument a été érigé. Comprenez bien toute la signification de cette érection, de ces cérémonies au cours desquelles on évoque le nom de ces martyrs du devoir, de ces fleurs qui dans les principaux actes de notre vie, témoignent de notre affection.

Vous trahiriez votre nom de Belge si vous passez ici sans vous découvrir et sans avoir une pensée pieuse pour ceux dont le nom est gravé dans la pierre. Mais je sais, qu'au contraire, vous aurez à cœur de montrer toute votre reconnaissance et que, plus tard — Dieu veuille jamais — si la fatalité s'abatissait de nouveau sur notre pays, vous saurez vous montrer dignes de vos ancêtres pour que vive

UNE BELGIQUE LIBRE ET INDEPENDANTE.

La troupe rend les honneurs, la clique joue « La Brabançonne » puis, c'est le défilé devant le monument, sous une pluie battante, une pluie comme on n'en connaît qu'à la Baraque Fraiture disent les anciens.



L'emblème du 3<sup>e</sup> Ch. A. défile.

## R. ROELANDTS

Constructeur-éclaireur diplômé  
Lauréat du Travail de Belgique 1949

\*

### NEON

Tubes au néon fluorescents  
pour enseignes — décoration — éclairage

### CABINES H. T.

11, Rue J. Jaurès, ROUX — Tél.: 85.11.54

\*

sion, par des coups de canon tirés à proximité de la caserne.

Re-voilà la pluie, heureusement qu'elle n'est pas si « douchante » qu'à Chabrehez !

Pendant l'exécution des premières phases, avant l'appel des morts, les troupes, dans un grand silence, se sont approchées du monument et l'encadrent, rappelant ainsi la contre-attaque de Vinkt, les troupes marchant à l'ennemi dans la nuit...

Le chef de corps, le major Stéphan, dépose une gerbe au pied du monument pendant l'exécution du « Last Post » puis prononce une allocution de circonstance.

Une messe est alors célébrée par le nouvel aumônier de la garnison, M. l'abbé Schlein.

Les cérémonies du premier jour se terminent par une « Brabançonne » en sourdine, exécutée d'une façon impeccable par la brillante phalange « Les Echos ».

Ajoutons que, malgré la pluie, la population de la célèbre localité a assisté nombreuse à cette touchante soirée du souvenir.

Le samedi matin, le temps est frais et... il ne peut pas.

En face de l'hôtel de ville une tribune a été dressée ; elle est ornée des drapeaux belge et alliés.

Aux personnalités signalées hier, sont venus s'y ajouter : le gouverneur L'Hoest, le lieutenant-colonel Pairen, ancien chef de corps, le major Pecquet, M. Hoen, commissaire d'arrondissement à Malmédy, MM. Zimmerman et Frank, bourgmestre et échevin d'Eupen, les lieutenants-colonels Forget et Delchevalerie des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Ch. A., et des bourgmestres et échevins des localités environnantes et du pays rédimé.

Le bataillon est là tout pimpant ; il est formé en carré. La musique de la 12<sup>e</sup> brigade, venue d'Arlon, a pris place à hauteur de la tribune.

Les honneurs sont rendus au Colonel Collet, commandant la brigade ; il passe l'inspection de la troupe.

Arrive, peu après, le général Grodos, commandant la division ; il est reçu par le chef de corps suivant le cérémonial habituel.

La sonnerie « les trois garde à vous » annonce la venue de la plus haute autorité, le général Girts, commandant le 1<sup>er</sup> corps et les troupes stationnées en Allemagne ; il passe la revue du bataillon puis prend place à la tribune.

Prenant la parole, le major Stéphan rappelle la conduite sublime des Ch. A. en 1940 et particulièrement l'héroïsme des défenseurs de Vinkt ; le 3<sup>e</sup> Ch. A. fête aujourd'hui le 15<sup>e</sup> anniversaire de cette mémorable bataille.

Il rappelle aussi la remise du drapeau, au régiment, par le Roi Léopold III, en 1934 à Arlon.

La confiance mise par S. M. dans les unités Ch. A. a été bien placée, six ans après, ces drapeaux se couvraient de gloire.

La même confiance est accordée aux jeunes Ch. A. et en leur nom, le chef de corps fait le serment de suivre toujours les exemples de leurs aînés.

Le commandant du 3<sup>e</sup> Ch. A. fait encore remarquer que le bataillon se compose maintenant de soldats miliciens d'expression française, allemande et wallonne, tous bien unis dans le même idéal. Il fait ensuite observer une minute de recueillement à la mémoire des morts du 3<sup>e</sup> Ch. A.

Après le discours, il est procédé à la reconnaissance d'officiers ; notre brave ami Schweicher (héros de la forêt d'Anlier en 1940) est reconnu



Le défilé sous la pluie.

### POMPES FUNEBRES

## JEAN-LOUIS D'HAESELEER

Fabrique de cercueils tous modèles.

DECORATION

FORMALITES

TRANSFERTS

116, RUE ROTON — CHARLEROI

Tél. : 31.48.65



comme major. Les capitaines Vivegnis et Seutin sont reconnus dans leur grade.

La prise d'armes se termine par la remise de décorations à des militaires particulièrement méritants.

Les autorités vont prendre place sur une estrade à proximité du monument et c'est le défilé... sous la pluie de nouveau. Elle n'empêche pas les unités de se présenter d'une façon remarquable et de défiler allègrement, ce qui provoque les applaudissements de la foule.

Un vin d'honneur est offert dans les salons attenants au mess; le major Stéphany présente les invités au lieutenant général Girts. Ce dernier, toujours plein d'allant, personnifie bien le grand chef, sa mémoire est restée prodigieuse et sa bienveillance naturelle à l'égard de tous, fait rayonner la sympathie.

Il a bien connu les Ch. A. de 1940 et spécialement à Vinkt, étant alors sous-chef d'E.M. du VI<sup>e</sup> corps qui avait la 1<sup>re</sup> D/Ch.A. sous ses ordres; il évoque des souvenirs à ce sujet.

Pour clôturer cette brillante réception, la marche des Bérêts Verts est chantée par tous les officiers.

Le lunch, servi dans la grande salle du mess, connaît aussi une ambiance animée des plus cordiales.

Une bien belle journée Ch. A. qui sera marquée d'un gros caillou blanc dans les annales du beau bataillon. F. K.

## Les Usines Excellin

SOCIÉTÉ ANONYME

31, Rue du Sel, ANDERLECHT — Tél. 21.45.25 - 21.72.93

\*

## Paint - O - Latex

POUR LES NOUVELLES PEINTURES AU LATEX  
ADRESSEZ-VOUS DIRECTEMENT A NOS USINES

## AUTO-PALACE

S. A.

## CHEVROLET

122, BOULEVARD JACQUES BERTRAND

Tél. : 31.36.18 — 31.36.21

CHARLEROI

## A l'intention de nos candidats centenaires!

Un plus que centenaire (103 ans) a été interrogé sur son secret de cette extraordinaire longévité.

Voici ce qu'il a répondu :

« J'ai travaillé toute ma vie, même après 90 ans; pendant les dernières années, je « tripotais », faisant quelques petits travaux à la ferme.

» Le travail ne m'a donc pas empêché d'atteindre et de dépasser le siècle...

» J'ai toujours bien mangé; depuis près de 40 ans, mon régime alimentaire est le suivant : Mon déjeuner est à base de lait et de miel, le deuxième repas n'a rien de particulier, c'est celui de la famille; actuellement, celle de mon arrière-petite-fille. Au souper, je prends de préférence du fromage et des oignons crus ou cuits. J'ai toujours mangé peu de viande, mais beaucoup de légumes; j'adore l'ail, il m'en faut un brin dans tous mes aliments.

» Chaque semaine, le vendredi, je supprime le deuxième repas; pour le moment, cela m'arrive assez souvent, car je me lève tard. Je dois dire que ce régime n'a pas été suivi à la lettre, mais je suis toujours resté fidèle au principe; maintenant, je mange très peu et il m'arrive de ne prendre que deux tasses de lait sucré pour la journée.

» Je vis beaucoup à l'extérieur et j'ai toujours dormi avec la fenêtre ouverte ou entre-baillée, même en hiver.

» Chaque jour, il me faut un peu de gymnastique, pas de séance, mais quelques mouvements à l'occasion et surtout des exercices respiratoires pour bien aérer la cage thoracique; j'en fait encore, et notamment chaque fois que je vais à l'extérieur pour vider les poumons de l'air vicié et le remplacer par du bon air frais. Il faut savoir que j'ai servi huit ans à l'armée où j'ai été moniteur de gymnastique.

» Toute ma vie j'ai fait ma méridienne, une bonne demi-heure en hiver et une heure et demie en été.

» Je fume encore et j'ai toujours fumé, une bonne pipe, c'est si bon; très rarement j'ai fumé des cigarettes, elles me font tousser.

» Je n'ai jamais dédaigné une bonne goutte et encore maintenant je l'accepte volontiers, mais il ne me faut plus qu'une toute petite, un dé quoi; j'ai horreur de l'abus, les ivrognes m'ont toujours dégoûté souverainement.

» Je n'ai, non plus, jamais fait d'excès, est-ce là mon secret de longue vie, je l'ignore moi-même. »

C.

## LE FONDS NATIONAL DES ETUDES

Nous croyons utile d'attirer l'attention de nos membres sur un organisme nouveau, encore peu connu par le public.

La loi du 19 mars 1954 (*Moniteur belge* du 25 avril 1954) a institué le Fonds National des Etudes, dépendant du Ministère de l'Instruction publique, auquel est confié le soin d'allouer des bourses d'études aux jeunes gens et aux jeunes filles belges bien doués et de condition peu aisée.

Les attributions antérieurement exercées par le Fonds des Mieux Doués, par la Fondation Universitaire (en matière de bourses universitaires) et par la Direction Générale de l'Enseignement technique (en matière de bourses aux élèves ingénieurs techniciens, architectes et auxiliaires sociaux) seront donc reprises par le Fonds National des Etudes.

Le Fonds National des Etudes comporte trois sections :

1<sup>o</sup> La section des bourses d'études secondaires, chargée de l'allocation de bourse en vue des études postprimaires; moyennes, normales, techniques et artistiques, à l'exclusion de celles pour lesquelles les bourses sont accordées par une autre section.

Une assistance réduite peut toutefois être accordée aux élèves qui sont encore soumis à l'obligation scolaire, lorsque leurs études occasionnent une dépense spéciale, notamment des frais de déplacement;

2<sup>o</sup> La section des bourses d'études supérieures non uni-

versitaires, chargée de l'allocation des bourses en vue des études dites, telles qu'elles seront déterminées par arrêté royal;

3<sup>o</sup> La section des bourses d'études supérieures universitaires, chargée de l'allocation de bourses en vue des études tendant à l'obtention des diplômes ou certificats des grades légaux ou scientifiques conférés ou délivrés par une université ou par un établissement assimilé aux universités par les lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

Les bourses seront accordées sans distinction quant au caractère, public ou privé, des établissements où les candidats poursuivent leurs études en Belgique, pourvu que les établissements offrent des garanties au point de vue de la valeur de leur enseignement.

Un arrêté royal déterminera les personnes qui pourront être considérées comme peu aisées pour l'application de la loi.

Seront considérés comme bien doués, les candidats qui, non seulement par suite des résultats scolaires ou académiques qu'ils auront obtenus, mais encore en raison de leur esprit d'observation et d'initiative, de leurs facultés d'invention et d'imagination, de leur caractère et de leur volonté, et enfin, de leur conduite, auront été désignés comme tels suivant les moyens et aux conditions fixés par arrêté royal.

Les bourses seront accordées pour un exercice scolaire

Vous voulez acheter :

une HORLOGE, une PENDULE DE STYLE,  
un JOUET SCIENTIFIQUE,  
un APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE,  
DE PRISES DE VUES, ou DE PROJECTION,  
un POSTE DE RADIO ou DE TELEVISION,  
un TOURNE-DISQUES, un DISQUE ORDINAIRE, ou LONG-PLAYING.

**VAN GOITSENHOVEN**

vous donnera toujours satisfaction par le choix, la qualité et le prix de ses articles.

**VAN GOITSENHOVEN**

la maison qui a 50 ans d'expérience, et qui met un personnel spécialisé à votre disposition.

**VAN GOITSENHOVEN**

59, Boulevard Adolphe Max, 59

BRUXELLES

Tél. : 17.52.18





ou pour une année académique. Elles pourraient être renouvelées sans autre formalité lorsque l'autorité scolaire ou académique attestera que le boursier répond aux conditions fixées par le Roi pour pouvoir y prétendre. Les bourses allouées pour une année scolaire ou académique seront payées avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire ou académique et pour autant que les études poursuivies demeurent dans le cadre de la section du Fonds qui accordera la bourse à l'origine.

#### INTRODUCTION DES DEMANDES.

##### A. — Pour les bourses d'études secondaires.

Les demandes de bourses d'études secondaires devront être adressées par le représentant légal de l'intéressé au gouverneur de la province ou au bourgmestre de la commune, siège d'un comité de sélection et domicile légal du candidat. Les candidats résidant à l'étranger devront adresser leur demande au gouverneur de la province de Brabant.

##### B. — Pour les bourses d'études supérieures non universitaires.

Les demandes de bourses d'études supérieures non universitaires devront être adressées au Fonds national des Etudes. Elles devront indiquer le genre d'études que le candidat désire entreprendre et, le cas échéant, l'établissement dans lequel le candidat désire les poursuivre.

##### C. — Pour les bourses d'études supérieures universitaires.

Les demandes de bourses d'études supérieures universitaires devront être adressées au Fonds national des Etudes.

Le Ministre statue sur les propositions qui lui sont soumises par le comité de sélection des bourses d'études supérieures universitaires.

Un arrêté royal fixe les délais dans lesquels les demandes de bourses d'études doivent être introduites.

Nous invitons nos membres à bien suivre les enfants dans leurs études, à les stimuler dans leur travail, à les amener à produire un effort journalier.

Ceux dont les enfants obtiennent, dans leurs études secondaires ou universitaires des résultats, dépassant la moyenne, sont priés de s'informer, en temps voulu, auprès du chef de l'établissement scolaire, des formalités à accomplir pour obtenir la bourse d'études.

E.L.F.

#### DEMENAGEMENTS

### KLEIN

VASTES GARDE-MEUBLES

Travail par ponches

Pianos — Coffres-fort — 100 p. c. satisfaction

25, RUE TURENNE, 25, CHARLEROI

TEL. : 32.59.27

BELGIQUE — FRANCE — BELGIQUE

Membre de la Chambre Syndicale des Déménageurs

## Dormir en vase... clos!

Le même jour, le 11 février dernier, j'ai lu dans un journal français les quatre « faits divers » ci-après :

— Un couple met fin à ses jours en s'asphyxiant par le gaz...; un vieux ménage habitant la même maison en est victime, la femme a été trouvée morte dans son lit, le mari est décédé pendant son transport à l'hôpital.

— Une famille victime de l'oxyde de carbone. Après la partie de cartes, on charge bien le feu puis chacun gagne son lit. Dans la nuit, le chat affolé se précipite sur le lit de la jeune fille; celle-ci s'éveille et elle a la tête lourde; elle veut prendre une aspirine dans sa table de nuit mais il n'y en a plus. Elle va à l'étage, frappe plusieurs fois à la porte de la chambre de ses parents sans obtenir de réponse; elle y pénètre et les trouve sans vie. A ses cris, les deux fils, qui, heureusement, logent au rez-de-chaussée, se lèvent tant bien que mal en titubant. Par bonheur l'un d'eux ouvre la fenêtre, c'est le salut...

Bilan: parents morts, les trois enfants à l'hôpital.

La clef du poêle était fermée, quelqu'un l'aura fait par inadvertance.

— Une désespérée tente de mettre fin à ses jours en ouvrant les trois robinets de son réchaud à gaz...

Heureusement qu'un noctambule, un locataire rentrant tardivement, s'est aperçu de la chose et a donné l'alarme dans l'immeuble à appartements.

Bilan: la désespérée est à l'hôpital; si la mort n'a pas fait son œuvre, c'est grâce au courant d'air passant sous une porte près de laquelle la pauvre femme était tombée.

Dans l'immeuble, 11 personnes incommodées par les gaz dont 4 à l'hôpital.

— On a trouvé deux bûcherons morts dans une cabane en forêt...

On attribue le décès aux émanations du poêle défectueux.

En lisant ces tristes choses, je me suis rappelé les conseils du Toubib parus dans « Le Ch. A. » et aussi un autre article intitulé: « La Chancelière ».

L'un des deux disait: « Prenez de l'air, jour et nuit, du bon air surtout, il ne coûte rien ». L'autre insistait particulièrement pour que la fenêtre de la chambre à coucher soit toujours ouverte, l'ouverture variant suivant la température extérieure.

Il est évident que si les conseils ci-dessus avaient été suivis, ces faits-divers n'auraient pas existé et surtout, il n'y aurait pas à déplorer la perte de vies humaines.

G.

## LA VIE DE LA FRATERNELLE

### SECTION DE BASTOGNE

1) Le capitaine J. Buvir est décédé à l'H. M. de Bruxelles en août dernier.

Nous présentons à son épouse et à sa famille nos profondes condoléances.

2) Certains membres ne sont pas encore en ordre de cotisation; nous les prions de vouloir bien le faire le plus tôt possible.

### SECTION D'ARLON

#### 1) Nominations.

Le lieutenant-colonel Leblanc L. est commissionné au grade de colonel.

Le 1<sup>er</sup> sergent Hoffmann R. est nommé 1<sup>er</sup> sergent-major.

Nos plus cordiales félicitations.

2) M. Jean Bricart, ingénieur civil, fils du commandant Bricart, tombé au champ d'honneur à Bodange, a contracté mariage avec Mlle Nicole Adam.

Nous renouvelons nos félicitations et nos vœux d'une radieuse destinée.

#### 3) Naissance.

Le major Hensquin, chef du service social pour la province de Luxembourg et ancien commandant de la Cie Moto du 1<sup>er</sup> Ch. A. durant la campagne des 18 jours, a la grande joie de nous annoncer qu'il vient d'être l'heureux grand-père d'une petite Myriam née au foyer de sa fille Nadine.

un grognement de félicitations.

#### 4) Distinction honorifique.

Par arrêté royal en date du 15 juillet 1955, la Médaille Civique de 1<sup>re</sup> classe a été octroyée à notre cher président, M. Raymond Reuter, chef de bureau au gouvernement provincial.

Nos chaleureuses et affectueuses félicitations.

M.

### SECTION DE LIEGE

1) Nous sommes heureux de signaler à nos membres que l'effectif de notre section a augmenté au cours de cette année.

Nous en sommes fiers et nous remercions vivement les « Valeureux Liégeois » qui nous ont prêté leur concours.

La campagne de recrutement continue « Qui n'avance pas... recule! » Nous voulons aider de l'avant.

Tous à l'œuvre et merci d'avance.

P. et D.

### POMPES FUNEBRES

Toutes formalités

## Maurice VERHOEVEN

71, RUE DE MARCINELLE, 71, CHARLEROI

TEL. : 32.54.73 - 36.33.72

### SECTION DU BRABANT

1) On nous annonce le décès de M. G. Perniaux survenu à Sart-Lièux; le disparu, combattant de 14-18 et ancien instituteur en chef de la localité, était le beau-père de notre ami, le lieutenant-colonel Riche.

Nos sincères condoléances.

2) Donat Cornélis nous fait part du décès de son frère survenu à Boeur en juin dernier.

Nos fraternelles condoléances.

3) V. De Winne a eu la douleur de perdre son fils dans un tragique accident de travail.

Nos profondes condoléances.

4) Mlle Anne-Marie Dufaux, fille du commandant de réserve Dufaux, ancien P. D. du 6<sup>e</sup> Ch. A., décédé dans un camp d'extermination nazi, a contracté mariage avec M. Pierre Warnier.

Nos félicitations sincères et nos vœux d'une union heureuse.

5) L'effectif de la section a augmenté, nos vives félicitations au Comité de recrutement et particulièrement à son président, Maurice Huppert.

Nous espérons que la section restera sur cette lancée et aussi que tous les membres en mettront un coup...

6) Nous remercions vivement les nombreux membres qui ont assisté à la messe traditionnelle, pour les Ch. A. tombés à l'ennemi, et au ravivage de la Flamme au Soldat Inconnu.

7) Nous apprenons le décès de M. C. Steux survenu à Boitsfort à l'âge de 85 ans.

Le disparu était le beau-père de notre vice-président Forget.

Nous renouvelons à ce dernier, à Mme Forget et à la famille nos sincères condoléances.

H.

## BRASSERIE DEHAVAY

24, RUE DOM BERLIERE, 24

GOSSELES

TEL. 35.08.62

## Fleurs "Aline"

6, RUE DE MONTIGNY, 6

Pied de la Montagne, CHARLEROI

TEL. : 32.03.57

\*

Couronnes — Spécialité de bouquets de mariée

Gerbes — Corbeilles — Bouquets romantiques



# COUPS DE... BOUTOIRS

## L'O. N. U.

On a fêté en juin dernier le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'O.N.U. Que de discours louant les bienfaits de cet organisme ? Il est indéniable que l'O.N.U. a rendu de très grands services à l'humanité.

Mais, comme tout institut d'op humaine, elle n'est pas parfaite, hélas !

Il lui manque des choses essentielles que l'on pourrait résumer par un seul mot « sincérité ».

Le droit de veto exercé par les grandes puissances est la négation absolue de l'égalité proclamée par la Charte de l'O.N.U.

Le respect des Droits de l'Homme semble ridicule quand on pense que dans certains grands pays, faisant partie de l'O.N.U., des milliers d'êtres humains sont en captivité ou réduits au silence parce que l'Etat totalitaire leur refuse la liberté de pensée, d'expression et d'association, soumettant ainsi leur vie publique à son pouvoir absolu.

Certains pays d'Europe sont soumis à l'autorité absolue d'un autre qui leur impose son régime ; que devient alors dans tout cela, le droit tenu pour essentiel des peuples à disposer d'eux-mêmes ?

Pourquoi des pays civilisés sont-ils écartés de l'O.N.U., alors que d'autres, des états arriérés sur tous les plans de la civilisation y sont admis ?

Avez-vous lu dans les discours prononcés la moindre remarque concernant les points ci-dessus ?

Malheureusement, il y en a d'autres et nous ne pouvons reproduire tous les griefs dans un article.

Les pays fautifs ont tous les égards et bénéficient de la considération des autres.

« Manque de sincérité » disions-nous plus haut, n'est-ce pas cela qui manque, en premier lieu, à l'O.N.U. ?

Il semble cependant logique, lors de l'établissement d'un bilan SAIN, de donner toute la vérité sur l'affaire en cause.

Pourquoi tenir sous silence les manquements signalés ; ils sont connus de tous.

Oui, pourquoi ?

E. L. F.

## LE LIVRE VERT DES CROIX DU FEU

Un de nos membres « Croix du Feu » nous écrit : « Le livre vert est un véritable monument et il est inattaquable parce qu'il ne contient que des vérités ».

Nous l'avons lu et pour permettre à nos lecteurs, qui le liront également, de bien le comprendre, il faut savoir qu'à la guerre il y a :

1) Les combattants de première ligne, ceux du front, ceux

qui manient les armes, la pelle, la pioche, le téléphone, la radio...

2) Les domestiques de ces combattants, c'est-à-dire les services qui leur apportent les vivres, les munitions, le matériel et, plus loin, ceux qui fabriquent, confectionnent, répartissent ou réparent.

Ils sont nécessaires, indispensables, tout le monde le sait ; sans eux les combattants de première ligne ne peuvent rien faire.

L'effectif des services est beaucoup plus élevé que celui des combattants et plus les armées se modernisent plus les services se gonflent ; d'après les statistiques, en 1914-1918, il y avait déjà cinq hommes dans les services pour un homme au front.

3) Il y a aussi des spectateurs et des profiteurs, des « carottiers » quoi !

Il y en a dans toutes les armées du monde, comme dans toutes les sociétés humaines...

On reproche qu'au point de vue revendicatif, la loi du nombre a joué et aussi, hélas, un nivellement par le bas.

Quant à mettre toutes ces catégories sur un même pied, « RIEN NE VA PLUS » disent les Croix du Feu dans leur livre vert. E. L. F.

## LA REVUE DU 21 JUILLET

Certains reporters de journaux ont déploré que les unités de Chasseurs Ardennais ont défilé en casque ; on n'a pas vu le légendaire béret vert au cours de la revue.

Nous le déplorons également et d'autant plus, que l'année dernière, la même chose s'est produite.

Le légendaire béret gêne-t-il quelqu'un ?

Pour éclairer l'opinion publique, nous rappelons un communiqué de Radio-Londres aux heures sombres de l'occupation :

« Ici Londres, une nouvelle qui fera plaisir à nos amis belges. Le Commandement vient de donner le béret vert aux commandos, en souvenir de la brillante conduite des Chasseurs Ardennais en 1940. »

Et 15 ans après...

A la grande revue belge, on met les Ch. A. en casque et les commandos en béret vert.

Est-ce un signe des temps ?

Nos lecteurs pourront juger... du bon sens de l'autorité responsable. K.

## LA FAMEUSE TOUR

« Para » ne donne plus de nouvelles ; il n'aura pas son appartement à 635 m... N'est-ce pas heureux, le pauvre diable vivrait dans les nuages en permanence, du moins par le temps actuel.

Et, la Belgique gagne au moins un milliard... YVES.

## EST-CE VRAI ?

On nous a raconté qu'il y avait eu des malades, pendant la campagne des 18 jours, ayant revendiqué une pension d'invalidité.

Il ne s'agit pas de combattants ayant subi un choc nerveux et qui doivent être assimilés aux blessés.

Non, ce sont, paraît-il, de vrais malades ayant contracté une maladie surtout... dans le Midi.

AGENCE EN DOUANE  
ET TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Maison DOLISY

7, QUAI DE FLANDRE, 7, CHARLEROI

TEL. : 32.02.84 - 32.90.56

Cela rappelle un peu le chevron de patience dont nous parlions dans le dernier bulletin.

Je sais que les Ch. A. n'ont pas eu le temps d'être malades pendant les 18 jours, ils avaient autre chose à faire... YVES.

## LA DETENTE INTERNATIONALE

Nous avons reçu un volumineux courrier à ce sujet. Nous ne nous doutions pas que la chose, ce grand événement, intéressait tant nos membres.

Il est vrai que si l'on s'en rapporte au diction, c'est normal !

Le pire ennemi de la guerre est celui qui a dû la faire.

(La FAIRE, donc pas y participer en spectateur.)  
Nous remercions vivement ces membres qui ont eu le courage, comme dit l'un d'eux, de... mettre la main à la plume...

Il ne nous est pas possible de donner des extraits de ce courrier, nous nous contenterons de donner les conclusions les plus pertinentes :

« Pourvu que ce soit vrai ! »

« Hier, mine renfrognée, aujourd'hui tout sourire. »

« Alors quoi, c'est sur commande là-bas ! »

« Espérons que le nouveau venu de derrière le rideau de fer, le sourire, soit sincère ! »

« Le volte-face est troublant ! il faut rester vigilant. »

« Ne pas se réjouir trop tôt, voyons-les à l'œuvre. »

« Si, comme nous, ils veulent réellement la paix, ce sera facile s'entendre ! »

« Cette détente devrait se résumer en un article : Aucune puissance ne dominera le monde, ni imposera son régime aux autres, mais travaillera fraternellement en vue du bien-être commun. »

Vous avez tous raison, mes amis, et je résume :

Que la sincérité la plus complète soit à la base de la détente internationale, sinon il n'en faut pas (de détente). YVES.

Au Bas Anglais

Boaetterie

\*

85, RUE DE LA STATION, 85, JUMET

TEL. : 35.21.08

AUX CHAMPS ELYSEES

Tissus et confections — Mesure

ETABLISSEMENTS

M. POURBAIX S.P.R.L.

24, RUE NEUVE, 24, CHARLEROI

TEL. : 32.74.70



VOTRE VOITURE  
A  
VOTRE PRIX

LA NOUVELLE

STANDARD "8" 56.950,-  
STANDARD "10" 69.950,-

Importateur : IMPERIA S. A. Nessonvaux

LA MONDIALE

Société d'assurance sur la Vie à forme mutuelle

3, rue Léopold, 3 — Bruxelles

Capitaux en cours 30.487.000.000 fr.

Actif de la Société 6.990.000.000 fr.

Succursale :

42, rue de la Casquette, Liège

\*

Police incontestable

Interrogez « La Mondiale » pour

profiter de l'immunité fiscale



## Les obligations militaires

Pour répondre à de nombreuses demandes de nos membres, nous avons publié dans le dernier bulletin les indications voulues concernant les devancements d'appel au service militaire : dans le dernier bulletin, vous avez trouvé un rectificatif à cet article.

Grâce à l'obligeance de F.O.N.O.V.A., nos lecteurs trouveront, ci-après, tous les autres renseignements pouvant intéresser les futurs miliciens.

### OBLIGATION GENERALE.

Tout citoyen belge est, en principe, soumis à l'obligation militaire, pendant une durée de quinze ans. Ce service a la priorité sur tout autre. Le terme de *service militaire actif* est actuellement de 18 mois.

Les Belges sont inscrits, dès l'année au cours de laquelle ils ont 16 ans, sur les listes de levée de l'année pendant laquelle ils atteindront 19 ans. En d'autres termes, en 1955, tout jeune homme belge né au cours de l'année 1939, sera inscrit sur les listes de la levée 1958.

L'inscription est notifiée à chaque intéressé.

Celui qui n'a pas reçu la notification de son inscription est tenu d'adresser une réclamation au collège des bourgmestres et échevins de sa commune et, s'il y a lieu, de se faire inscrire. Cette obligation est rappelée annuellement aux intéressés par voie d'affiche.

Celui qui devient Belge entre 16 et 33 ans est inscrit sur les listes de la prochaine levée s'il ne peut plus participer aux opérations de la levée à laquelle son âge le rattache.

### IMPORTANCE DE S'INFORMER OU D'AGIR ENDEANS LE DELAI PRESCRIT.

Lors de l'inscription sur les listes, l'administration communale remet toujours à l'intéressé un document (Modèle n° 7) qui contient toutes les indications nécessaires aux familles.

Il faut conserver soigneusement ce document après l'avoir lu avec attention, de manière à ne pas devoir regretter ensuite d'avoir laissé passer la date fixée pour introduire toute demande tendant à avancer, retarder le service militaire ou tendant à en être dispensé ou exempté.

Les personnes qui ne comprennent pas tout ce qui est écrit sur le document ont tout intérêt à se renseigner, cha-

que année, au commencement du mois de janvier à la maison communale sur la situation de leur fils au point de vue de la milice.

C'est en effet toujours à partir du 1<sup>er</sup> et avant le 31 janvier que les demandes spéciales doivent être introduites : demande de devancement d'appel, demande de sursis, demande de dispense pour cause morale, demande d'exemption ou d'ajournement pour cause physique.

Sous peine d'être non recevables, ces demandes doivent être introduites par écrit, de préférence sur le formulaire délivré par l'autorité communale et contre récépissé, sinon sous pli recommandé et parvenir à destination pour le 31 janvier.

Les demandes doivent être faites par le jeune homme lui-même et non par ses parents.

### SURSIS.

Obtenir un sursis consiste à se faire rattacher à la levée suivant celle à laquelle on appartient normalement.

Le sursis n'est donc accordé que pour un an à la fois et la demande doit être renouvelée autant de fois que c'est nécessaire et qu'on y a droit.

La demande doit parvenir à l'administration communale :

1<sup>o</sup> entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année où le jeune homme atteint l'âge de 18 ans s'il s'agit d'un premier sursis ;

2<sup>o</sup> entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de chaque année s'il s'agit d'un milicien rattaché à la levée de l'année suivante qui désire un nouveau sursis.

Remarque importante : Il ne faut solliciter le sursis auquel on a droit qu'après avoir bien réfléchi et lorsqu'on croit qu'il vaut mieux reporter à plus tard l'exécution de l'obligation militaire. Si l'on a un doute, il est recommandé de demander l'avis d'une personne de bon conseil.

Ont droit à cinq sursis :

1<sup>o</sup> L'indispensable soutien de ses père et mère ou de l'un d'eux, si ceux-ci sont décédés, de ses aïeuls ou de l'un d'eux, d'un ou plusieurs frères ou sœurs orphelins, ou d'une personne ayant eu, depuis cinq ans avant la dix-neuvième année, la charge d'un milicien orphelin ou abandonné.

Pour être reconnu « indispensable soutien de famille », il faut, à la fois :

- que l'appont des ressources professionnelles du jeune homme soit indispensable pour assurer l'entretien de la famille ;
- que le père ou l'aïeul soit décédé ou ait atteint 60 ans ;
- que les ressources cumulées des parents ou nourriciers, ou aïeuls ou frères et sœurs orphelins, ne dépassent pas 20.000 francs, augmentés d'un quart par personne pouvant être considérée comme à charge en matière de taxe professionnelle.

Les ressources à envisager sont celles de l'année qui précède celle où on introduit la demande de sursis. Le Conseil de milice peut tenir compte des ressources de l'année en cours, s'il est établi qu'elles seront inférieures à celles de l'année précédente.

2<sup>o</sup> Le père resté veuf avec un ou plusieurs enfants ;  
3<sup>o</sup> Les officiers de marine, les élèves des écoles de navigation et des écoles de pêche, les mécaniciens, chauffeurs et matelots spécialisés de la marine de l'Etat, de la marine marchande et de la flotte de pêche ;

4<sup>o</sup> Les ingénieurs du corps de mines, les ingénieurs et le personnel du fond de la mine ;

5<sup>o</sup> Celui qui, au moment où il devrait commencer son service, a un frère sous les armes comme milicien d'une classe précédente ou dont un frère fait partie de la même levée. Dans ce dernier cas, le droit du plus jeune l'emporte ;

6<sup>o</sup> Le premier appelé d'une famille qui compte au moins cinq enfants en vie ;

7<sup>o</sup> Celui qui justifie d'un intérêt d'études, d'enseignement ou d'apprentissage ;

8<sup>o</sup> Celui qui est indispensable à une exploitation agricole, industrielle ou commerciale, à laquelle il se livre pour son propre compte ou pour le compte de ses parents ;

9<sup>o</sup> Celui qui réside à la Colonie ou à l'étranger.

Ont droit à des sursis supplémentaires :

1<sup>o</sup> Les étudiants en médecine et en médecine vétérinaire ;

2<sup>o</sup> Ceux qui font des études en vue d'obtenir le diplôme d'ingénieur civil des mines ;

3<sup>o</sup> Ceux qui ayant terminé ou étant sur le point de terminer les études prévues au 1<sup>o</sup>, déclarent avoir l'intention de devenir ingénieurs du corps des mines ou ingénieurs du fond de la mine ;

4<sup>o</sup> Les ingénieurs du corps des mines et les ingénieurs du fond de la mine.

Ont droit à un sursis extraordinaire :

Ceux qui, après l'expiration du délai fixé pour l'introduction des demandes de sursis, mais avant d'avoir terminé

le terme de service actif, viennent à remplir, par suite de décès, de la maladie ou de l'abandon d'un membre de la famille, les conditions pour être reconnus indispensables soutiens de famille ou veufs avec un ou plusieurs enfants.

Ces sursis extraordinaire rattache les intéressés à la levée suivante.

Remarque :

La demande doit être adressée sous pli recommandé à la poste au gouverneur de la province et accompagnée selon le cas, d'un extrait de l'acte du décès, d'un certificat médical ou d'une attestation de l'autorité communale.

### DISPENSE POUR CAUSE MORALE.

La demande doit parvenir à l'administration communale

a) dans les cas 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> (voir ci-après), entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année où le jeune homme atteindra l'âge de 18 ans.

Mais dans les cas 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup>, on peut encore obtenir la dispense, si la demande est adressée, sous pli recommandé au gouverneur de province, au plus tard avant la date à laquelle l'intéressé doit rejoindre son unité ;

b) dans les cas 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup>, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année qui précède celle de la levée à laquelle l'intéressé a été rattaché par le dernier sursis auquel il avait droit.

La dispense de service en temps de paix est accordée dans les cinq cas et dans les conditions précisées ci-après :

1<sup>o</sup> Famille nombreuse.

Conditions :

- avoir au moins cinq frères ou sœurs en vie ;
- qu'aucun frère n'ait été déjà dispensé ;
- que les ressources du père et de la mère ou de personnes assimilées ou, à défaut, des frères et sœurs vivant avec le milicien ne soit pas supérieures à 60.000 francs par an, plus 15.000 francs par personne à charge.

Remarque :

Si plusieurs frères de la même levée remplissent les conditions, la dispense n'est accordée qu'à l'aîné.

2<sup>o</sup> Service de trois frères.

Condition :

Que trois frères soient considérés comme ayant accompli leur service actif.

Sont considérés comme ayant accompli leur service actif : les frères en activité de service, en congé limité ou illimité, en non-activité, pensionnés ou réformés pour maladie ou infirmités, mis à la disposition du Ministre des Colonies conformément à l'article 63, § 4 de la loi sur la milice,

## ATELIERS PEVE

Galvanisation et ustensiles de ménage galvanisés

\*

79, RUE PETITE AISE, 79, MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

TEL : Charleroi 31.40.75

## TRANSELITE

TEL : 35.12.37

9, RUE LAMBILLOTE, 9, JUMET

Tous les transports routiers de 3 à 20 tonnes  
Camions de tout tonnage et jusqu'à 12 m. de long

## ATELIERS DE CONSTRUCTION

Ponts — Charpentes — Chaudronnerie

## R. CULOT-FONTAINE

50, RUE DES CHANTIERS, 50

MARCHIENNE-AU-PONT

TEL : 32.84.98

## POMPES FUNEBRES

## AIMÉ VANDENBOSCH

Mutilé de guerre

117, RUE BETHLEEM, 117

CHARLEROI

TEL : 32.07.33

Fleurs et Couronnes

MAISON DE CONFIANCE

Réduction aux membres de la Fraternelle  
sur présentation de la carte de membre



congrédiés à l'expiration de la durée des obligations militaires ou décédés dans une de ces situations.

Remarque importante :

Est considéré aussi comme service de frère, le fait que les père, mère, frère ou sœur du milicien :

- en qualité de militaires ou de résistants, ont été tués au cours des opérations de guerre ou sont morts à la suite soit de blessures reçues à l'ennemi, soit de maladies contractées ou aggravées du fait du service militaire pendant la guerre ou dans la résistance ;
- en qualité de prisonniers de guerre, prisonniers politiques et déportés, sont morts au cours ou à la suite de leur internement ou de leur déportation ;
- en raison de leur attitude patriotique, ont été assassinés par des partisans ou des agents de l'ennemi ;
- ont été exécutés par l'ennemi ;
- ont subi comme prisonniers politiques une détention de six mois au moins.

3° Acquisition de la nationalité belge après le 31 décembre de l'année pendant laquelle l'âge de 23 ans est atteint ou après avoir satisfait à des obligations de service actif dans le pays d'origine.

4° Epuisement des sursis et situation répondant aux conditions, données sous le titre « SURSIS », aux paragraphes 1° (soutien de famille) ou 2° (veut avec enfant), ou résidence effective et habituelle à l'étranger dans un pays autre que la Colonie, les Iles Britanniques et les pays limitrophes de la Belgique.

5° Epuisement des sursis et situation répondant depuis deux ans aux conditions données, sous le titre « SURSIS », aux paragraphes 3° (marin) ou 4° (personnel du fond de la mine).

#### EXEMPTION ET AJOURNEMENT POUR CAUSE PHYSIQUE.

Est exempté, le milicien qui, en raison de la constitution générale, d'infirmités ou de maladies incurables, est reconnu inapte à tout service.

Est ajourné, le milicien que, en raison de sa constitution physique trop faible, d'infirmités ou de maladies, est reconnu temporairement inapte.

Toute demande d'exemption ou d'ajournement doit être accompagnée d'un certificat médical établissant avec précision la nature des maladies ou infirmités invoquées et doit parvenir à l'administration communale entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier de l'année où le jeune homme atteint l'âge de 18 ans.

On peut néanmoins être reconnu inapte au service au moment de l'incorporation et être exempté ou ajourné.

#### RENONCIATION AU SURSIS OU A LA DISPENSE.

Il est toujours possible de renoncer au sursis ou à la dispense à condition que cette renonciation soit faite par écrit et parvienne sous pli recommandé à la poste au Gouverneur de Province au plus tard un mois avant la fin de la remise du contingent de la levée au cours des opérations de laquelle le sursis ou la dispense a été accordée.

#### AFFECTATIONS AUX UNITES ET SERVICES DE L'ARMEE.

L'affectation des miliciens aux unités et services de l'Armée se fait d'après les critères suivants :

- 1° Résultats des épreuves de sélection ;
- 2° Besoins en personnel des unités et services des Forces armées ;
- 3° Priorités légales, soumises cependant aux possibilités de service : mariés et familles nombreuses (article 63, loi du 15 juin 1951) ;
- 4° Cas sociaux particuliers et très sérieux qui peuvent justifier une priorité d'affectation, bien que les miliciens qui se trouvent sans ces cas ne jouissent pas de la priorité légale (voir 3° ci-dessus) ;
- 5° Désirs exprimés par des miliciens, pour autant qu'ils soient compatibles avec les 1° et 2° ci-dessus.

En vue de cette affectation, le milicien reçoit une petite brochure dans laquelle se trouve une feuille où il peut exprimer son désir et qu'il doit envoyer, par son administration communale, à la Pré-Sélection du Centre de Recrutement et de Sélection, Caserne du Petit Château à Bruxelles, placé sous la surveillance de l'Adjudant Général du Département de la Défense nationale.

Lors de son séjour de trois jours au Centre de Recrutement et de Sélection précité, l'intéressé peut confirmer ou modifier ses desiderata et même encore envoyer une nouvelle carte de desiderata, lorsqu'après son passage au Centre de Recrutement et de Sélection, des circonstances nouvelles sont intervenues influençant ses desiderata.

Une fois appelé définitivement au service, le milicien qui croit avoir des raisons pour solliciter une mutation, doit remettre sa demande à ses chefs directs en vue d'être transmise éventuellement au Département de la Défense nationale.

Si les chefs, appelés à émettre un avis ou à prendre une décision, l'estiment utile, ils peuvent demander un rapport au Service Social de l'Armée à joindre, le cas échéant, à sa demande. Dans le cas où ce rapport est demandé au Service Social de l'Armée, il est établi, après enquête, avec diligence et en toute objectivité et envoyé à l'autorité qui l'a demandé.

Si les chefs, appelés à émettre un avis ou à prendre une décision, l'estiment utile, ils peuvent demander un rapport au Service Social de l'Armée à joindre, le cas échéant, à sa demande. Dans le cas où ce rapport est demandé au Service Social de l'Armée, il est établi, après enquête, avec diligence et en toute objectivité et envoyé à l'autorité qui l'a demandé.

#### COMPTOIR DU CENTRE

Société anonyme de Banque, de Dépôt et de Crédit

Siège social : BRUXELLES

Capital : 40 millions

Succursales de Charleroi : 5, PLACE ALBERT 1<sup>er</sup>

15 RUE DU COMPTOIR

Agences :

GILLY (Quatre-Bras) — CHATELET : 100, RUE D'ACQZ

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

ET DE BOURSE

Location de coffres-forts

Financement autos et machines

## Un peu d'histoire

Il nous arrive de porter un jugement souvent hardi et véhément sur l'orientation que les dirigeants du moment désirent imposer aux peuples placés sous leur obédience.

Ces avis sont en général, le fruit d'un sentiment personnel. Sans autre base, ils sont sujet à caution, car seule l'histoire peut fournir une assise assez solide pour se rendre compte, à lon-

par le Général LEY

gue échéance, des conséquences de la thèse proposée.

Si les circonstances actuelles, dans leurs détails, ne sont pas identiques à celles du passé, il n'en est pas moins vrai que l'aphorisme qui prétend que les « mêmes causes produisent les mêmes effets » reste exact ; l'essentiel est de savoir s'élever jusqu'à une compréhension des facteurs « causes » et « effets » qui les dégagent des contingences de détail du moment.

Pour y parvenir, un moyen est de remonter le cours du temps assez loin pour qu'apparaissent dans leur vraie grandeur, les sommets qui, de trop près, sont masqués à notre vue.

Nos historiens possèdent une documentation abondante qui leur permet de se faire une idée très sérieuse des civilisations qui se sont développées au cours des siècles révolus en Inde, en Chine, en Egypte, en Perse, puis chez les Grecs et les Romains ; certaines remontent à 30 siècles avant J.-C.

Une constatation importante s'impose dès à présent : quelle que soit la contrée ou l'époque, toujours, l'évolution d'une civilisation s'opère de la même manière : les tribus errantes se fixant dans une contrée favorable au genre de vie qui leur est propre, s'y organisent pour garantir leur sécurité et s'assurer un maximum de bien-être ; afin de pouvoir vivre en société, des traditions se

créent, qui se transformeront en lois : elles n'ont d'autre but que de se dégager de leurs instincts innés ; l'évolution du régime est toujours la même : féodalité, monarchie, empire centralisé ; ce cycle se répète, souvent plusieurs fois.

Deux systèmes, cependant, s'observent, dépendant des conditions de vie : dans le premier, le groupe d'individus reste fermé, vivant sur lui-même ; à l'intérieur, l'individu est entièrement subordonné au groupe, lequel ne se maintient qu'en faisant appel à la plus fanatique intolérance, appuyée sur la supériorité de la race ; la fortune est terrienne et la seule manière de l'accroître est la conquête.

Dans le second, la société est orientée vers des échanges économiques ; malgré la concurrence et les conflits, le libéralisme (il faut entendre par là des êtres fêrus de liberté individuelle) et la tolérance s'y développent ; force y est de recourir à la collaboration, la guerre ne suffisant pas à enrichir les commerçants ; l'initiative des affaires impose l'individualisme.

Jamais, un grand empire constitué par la juxtaposition de contrées où existaient ces deux systèmes opposés n'a pu subsister, bien qu'ils aient pu coexister pendant un certain temps. Les empires d'Alexandre le Grand et le Charles-Quint en sont des exemples typiques dont nous connaissons le sort.

Les empires continentaux ont évolué vers l'absolutisme appuyé sur une aristocratie foncière ; les villes y jouent un rôle peu important, la population rurale reste à moitié asservie où n'existent ni conceptions juridiques ou philosophiques. Tous se sont effondrés, morcelés par une oligarchie qui s'est emparée des pouvoirs royaux.

Les empires maritimes, édifiés sur la richesse

(1) L'article ci-après m'a été inspiré par la lecture des « Grands courants de l'Histoire universelle », œuvre gigantesque de notre éminent historien le comte Jacques Pirenne

LE FLEURISTE

# FERON

Bien remarquer l'adresse :

22, PASSAGE DE LA BOURSE, 22, CHARLEROI

TEL. : 32.14.93

Adresse télégr. : Fleuron-Charleroi

Membre Fleurop

PAS DE SUCCURSALES

LE SPECIALISTE DU VETEMENT DE PLUIE

# IMPERVIL

Imperméables — Cabardines — Popelines — Lodens

8, RUE NEUVE, 8, CHARLEROI

53, CHAUSSEE DE FLEURUS, 53, GILLY

Ristourne aux Chasseurs Ardennais et à leur famille

Lavoir-Blanchisserie du Faubourg

TEL. : 35.26.13

GOSELLIES

Service dans toute la région — Prix officiel de la Fédération des lavoirs et blanchisseries du Hainaut

Nettoyage à sec par Martinissage net-express



mobilière, ont repris aux cités marchandes leur droit individualiste; la civilisation cosmopolite s'y exprime dans une religion qui tend à l'universalité; lorsque le pouvoir évolue vers l'absolutisme, il prend un caractère égalitaire qui se traduit par des réformes souvent trop centralisées d'ordre économique et social, menant à l'étatisme et par lui, à la ruine, car l'étatisme y conduit inéluctablement.

Telle est l'évolution des deux systèmes dans toutes les contrées au cours des siècles; jamais il n'y a eu d'exception.

Rappelons, en bref, l'histoire d'Égypte, laquelle, préservée des interventions extérieures de nature à troubler le développement de son évolution, nous fournit un exemple des plus normal et des plus purs qui soit; la documentation abondante que possèdent les savants pour l'étude de cette période a permis d'en fixer, sans doute possible, les phases caractéristiques.

Les tribus nomades de pasteurs ont trouvé dans la vallée du Nil une contrée favorable à la vie de leurs troupeaux; elles s'y sont fixées; dans la partie maritime, des villes se sont formées qui se sont mises à commercer avec l'étranger. Par les contacts qu'il s'impose et développe, le commerce a brisé la solidarité étroite de la tribu et a émancipé l'individu. Tout d'abord rivales, ces villes ont senti la nécessité de s'unir, et pour cela, ont établi entre elles des conventions qui règlent leurs rapports et leurs relations; le droit est né. Parallèlement, une morale privée, bâtie sur la conscience individuelle est apparue.

Dans la vallée, la hiérarchie des terres et des personnes a donné naissance à une monarchie de caractère féodal, le plus puissant protégeant le faible; c'est donc la recherche de la sécurité des exploitants de la terre, que leur isolement rend vulnérables, qui entraîne ce système de gouvernement. Bientôt s'engage la lutte avec les villes; divisées entre elles, elles succombent, et l'unité monarchique ouvre toute l'Égypte au commerce des villes du Delta. De ce fait, l'économie féodale se brise au profit de la monarchie; les serfs sont libérés, la noblesse perd ses privilèges; l'État est centralisé et organisé; par lui, la sécurité régné.

Peu à peu, la notion de l'égalité des individus entraîne des lois sociales et une activité sociale qui, progressivement, passe aux mains de l'État, lequel se voit obligé d'augmenter sans cesse sa machine administrative, donc le fisc. Il vient un moment où cette centralisation amène la contrainte économique, laquelle entraîne la contrainte sociale, et voici l'étatisme installé.

Par la force des choses, une oligarchie de fonctionnaires toute puissante se crée; elle vit du fisc dont les exigences de plus en plus grandes épuisent le pays; il devient impossible aux dirigeants de faire rendre les contraintes fiscales exagérées. Dès lors, on a recours à des citoyens riches et puissants, auxquels on concède des privilèges, moyennant finances: l'égalité des citoyens est rompue, une nouvelle classe dirigeante est née, qui se substitue à la masse de la population. Les fonctions concédées deviennent héréditaires; les « princes » réapparaissent, l'Égypte retourne à la féodalité; la monarchie a disparu; elle en est revenue au début de son histoire.

Ce cycle a duré environ 1000 ans; il se reproduit par trois fois, jusqu'à la conquête romaine. On le retrouve fort semblable tant en Inde, en Chine, en Perse, que plus tard chez les Grecs et les Romains.

Du point de vue des croyances, on constate que le monde tend, à travers la lutte du bien et du mal, vers une spiritualité toujours plus grande qui aboutit à deux idées fondamentales: l'une qui fait de la conscience individuelle la base de toute civilisation, l'autre qui, rattachant toutes les consciences individuelles à la conscience divine, proclame l'universalité des valeurs spirituelles.

Les deux conceptions poursuivent la réalisation d'un objectif semblable: ni l'une ni l'autre ne peuvent espérer modifier les instincts qui sont dominés par la matière, et, de ce fait, restent immuables, mais l'une et l'autre visent à soumettre les forces aveugles et brutales de ces instincts à l'esprit.

C'est là déjà un résultat considérable qui en annonce d'autres: si les premières lois morales tendent à faire admettre la supériorité des valeurs spirituelles sur les jouissances matérielles, elles

amènent aussi la notion de l'égalité des hommes devant Dieu qui ouvre la voie à celle de l'égalité des hommes entre eux.

La civilisation tend, dès lors, au triomphe de la conscience individuelle, et cette notion bien acquise, les relations extérieures se multiplient, le droit international se crée, car il n'est pas autre chose que les règles qui assurent à tous, le respect des droits individuels.

Ainsi qu'on peut le constater, la civilisation se répand de la même manière quelles que soient les circonstances de lieux et de temps, suivant un cycle qui se développe toujours de façon semblable, mais les tendances différentes qu'imposent les conditions de vie dépendant des circonstances locales font que deux modes de développement s'observent: d'une part, les peuples agriculteurs — qui n'ont à leur portée qu'une source de richesse, la terre, — dont le régime centralisé afin d'augmenter le rendement, conduit à la tyrannie, à l'étatisme.

D'autre part, les peuples qui, géographiquement sont en relation avec la mer qui ouvre la voie des contacts avec d'autres peuples et fournit la richesse qu'apporte le commerce, lequel exige une liberté individuelle très accusée — toute traction est impossible sans elle — et fait naître l'esprit universel et rend l'individu accessible d'une manière beaucoup plus intense aux idées générales et généreuses.

Il y a antinomie complète entre les deux modes, quant à leur aboutissement: les nations continentales ou terriennes ont toujours été conduites inéluctablement à la dictature et à la subordination de l'individu au groupe, à la communauté, tandis que les nations maritimes, qui ne sont via-

bles qu'en raison du respect de la liberté individuelle qui les anime (ce qu'on appelle le libéralisme) a toujours procuré richesse et puissance. Si, à moment donné, l'absolutisme du pouvoir y a prévalu, elles en ont durement pâti, parfois jusqu'à la disparition.

Cette vérité éclate au cours des siècles dans toutes les parties du monde: la liberté individuelle ou libéralisme a toujours amené d'heureux résultats; la soumission de l'individu au groupe a toujours conduit à la destruction par la tyrannie.

Malgré cette constatation avouglante, la lutte entre les deux systèmes de gouvernement des peuples est éternelle et domine toute l'histoire. L'explication que l'on peut en donner est que les nécessités de la vie dues aux possibilités qu'offrent les échanges d'une part, la centralisation des moyens, d'autre part ont créé dans l'esprit des individus une mentalité différente, des aspirations opposées qui les éloignent les uns des autres; ils en arrivent à ne plus se comprendre. C'est donc la géographie, ou pour mieux dire, les accès faciles à la mer qui déterminent en fin de cause, l'orientation des tendances.

Il est assez curieux de constater que même en Europe, la limite entre les États terriens et maritimes ne s'est guère modifiée.

Charles-Quint, « sur les États duquel le soleil ne se couchait jamais » régnait à la fois sur des nations maritimes et terriennes; son empire n'a pu se créer et subsister que par l'ardeur avec laquelle il fit triompher le principe d'autorité qui cependant heurte les États maritimes dont la bourgeoisie urbaine est imprégnée de libéralisme et les États terriens dont les féodaux supportent mal le joug.

(A suivre.)

ORCHESTRES — MUSIC-HALL  
ATTRACTIONS

Pour vos bals, noces, banquets, fêtes locales  
et privées

AGENCE ARTISTIQUE INTERNATIONALE

**Fernand Montreuil**

161, CHAUSSEE DE CHATELET, 161, LODELINSART  
TEL : 32.41.07 CHARLEROI

DEPANNAGE JACOBI

**Garage de la R.A.F.**

Jour et Nuit

TEL : 31.44.98 - 32.27.05

CHARLEROI

BOIS — CONTREPLAQUES — ISOLANTS

Etablissements

**Hector et Marcel Caudron**

39, RUE GRIMARD, 39

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

TEL : 32.01.82

DEPANNAGE EXPRESS

**Garage PLUME**

Jour et Nuit

TEL : CHARLEROI 32.75.32

POMPES FUNEBRES

**SARCOMETAL**

Etablissements Joseph PETIT et Fils

MARCHIENNE, 28, RUE TRAVERSIERE, 28

TEL : 32.50.92 - 35.35.19

BIERES ARTOIS  
EN FUTS ET EN BOUTEILLES

**A. VANDERMER s.p.r.l.**

71 à 75, RUE DE DAMPREMY, 71 à 75, CHARLEROI

TEL : 31.44.30 (3 lignes)



## LES LIVRES

La période des vacances ne semble pas avoir ralenti l'activité des éditeurs et la production des derniers mois contient quelques ouvrages particulièrement intéressants sur lesquels nous n'avons malheureusement pas la possibilité de nous étendre.

**L'opium des intellectuels**, par Raymond ARON (Calmann Lévy).

Une étude pénétrante écrite par l'un des rares esprits courageux qui vivent à une époque où l'indépendance du jugement ne plaît guère au grand nombre.

R. Aron examine le bloc formé par les intellectuels communistes, les progressistes, unis par leur animosité contre le monde qui les entoure et par leur haine de la bourgeoisie. Il décrit leur esprit se nourrissant de rêves, de mythes : mythe de la « gauche » alors que la « gauche » n'est plus qu'une notion sans consistance, mythe de la révolution dont les résultats acquis dans la terreur et le sang sont inférieurs à ceux de la démocratie, mythe du prolétariat enfin couvrant une catégorie sociale en voie de disparition et rendu inefficace par l'antagonisme qui, de pays à pays, oppose les prolétariats même dans leur conception de la liberté.

Est-ce à dire que la société actuelle ne consacre aucune injustice ? Nombre d'abus du capitalisme doivent être supprimés avant de promouvoir la libération réelle de l'homme, mais cette libération doit se faire pour des raisons humanitaires. Le communisme est incapable de libérer l'homme car il nie l'esprit et la liberté est une faculté spirituelle.

**Histoire des relations internationales** (Hachette).

Cette « Histoire des relations internationales », dont la valeur est déjà consacrée, vient de sortir simultanément deux volumes :

— Le tome III « Les temps modernes », 2<sup>e</sup> partie (de Louis XIV à 1789), par G. Zeller, remarquable par son étroite soumission aux faits, du moins à ceux qui ont été jugés dignes d'être retenus, et sa grande précision de la forme, tout au long d'un exposé dont l'objet n'est pas de distraire mais de renseigner celui qui se penche sur le passé avec l'intention de mieux comprendre le présent.

— Le tome VI « L'apogée de l'Europe de 1871 à 1914 », par Pierre Renouvin. Le problème qui forme le centre d'intérêt de l'ouvrage est celui de déterminer si le choc entre les intérêts impérialistes des grandes puissances hors d'Europe a été la cause profonde de la première guerre mondiale. Sans reprendre dans le détail le récit des conquêtes coloniales ou des litiges européens, l'auteur a cherché à étudier les caractères, les causes et les incidences mutuelles des grands mouvements qui ont marqué l'époque, il a voulu atteindre, au-delà des manœuvres diplomatiques, les explications essentielles. Cet essai d'interprétation générale est complété par le tableau du rôle joué par l'Europe dans la vie économique et politique du monde à la veille du premier conflit mondial.

**Hiéroglyphes**, par A. KOESTLER (Calmann Lévy).

A. Koestler devint brusquement célèbre en publiant, peu après la libération, « Le Zéro et l'infini ». Il donne aujourd'hui des mémoires qui couvrent la période de 1932-1946.

Ce journaliste juif et allemand, cherchant une raison ou un prétexte de vivre, s'affilia au parti communiste, d'abord en secret, puis ouvertement. Il fit un voyage d'un an en Russie pendant la grande famine. Il voit les trains bi-mensuels, les villes ruinées à côté des fermes collectives, des usines et du barrage sur le Dnieper. Il est ensuite dirigé sur Paris pour y répandre la bonne nouvelle. Il publie beaucoup mais uniquement avec le visa de ses supérieurs, qu'il décroche rarement du premier coup.

C'est ensuite la guerre d'Espagne qu'il décrit comme reporter, puis comme partisan. Prisons espagnoles, françaises et britanniques. Derrière les barreaux, Koestler a le temps de découvrir l'énorme supercherie. La Russie qui feint d'aider l'Espagne, prolonge simplement l'agonie de ce malheureux pays en envoyant juste assez d'équipement pour faire durer la guerre jusqu'à ce que l'accord avec l'Allemagne nazie soit en vue. Il nous livre sans théories superflues, les résultats de son examen de conscience.

**Monsieur le duc de Saint-Simon et sa comédie humaine**, par La Varende (Hachette).

Nul mieux que La Varende ne pouvait, par ses qualités et, reconnaissons-le, par son parti pris et ses défauts, comprendre et faire comprendre la causticité de l'esprit de Saint-Simon.

Saint-Simon est au centre de « ce panier de crabes grouillants où chacun dominant son voisin, où la noblesse s'était qu'une cascade de mépris ». Cette Cour que nous imaginions d'après Racine, nous devons la revoir d'après Saint-Simon et La Varende.

Au centre le roi — admiré profondément en toute antipathie — et autour de lui des milliers de courtisans l'approchant de plus ou moins près, gagnant ou perdant de l'importance suivant mille éléments futiles, entraînant leur clientèle privée dans leur ascension ou leur chute.

Saint-Simon les a tous marqués de son acidité, du roi au dernier valet et, en collaboration avec La Varende, nous donne le procès en même temps que l'éloge du grand siècle. Nous avons une initiation et un couronnement aux fameux « Mémoires ». On y trouvera soit un fil conducteur, soit la possibilité de rafraîchir les souvenirs, de raffermir les reminiscences et de sanctionner les verdicts.

**Les dessous de l'espionnage**, par L. FARAGO (Presses de la Cité).

Un des premiers ouvrages de vulgarisation rédigés après vingt années d'expériences, sur les services d'espionnage avec tous leurs accessoires : documentation, propagande, contre-espionnage, sabotage.

En développant chacun de ces paragraphes, l'auteur illustre de faits pris dans la réalité depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque moderne où les recherches atomiques se voient, elles aussi, entourées de réseaux d'espionnage. Farago décrit en particulier la fin de l'amiral Yamamoto dans le Pacifique en 1943, et il conte nombre d'autres exploits accomplis pendant les deux guerres mondiales. Sera facilement compris et goûté par le lecteur non initié.

**Le comte d'Orsay et lady Blessington**, par E. de GRAMONT (Hachette).

A 16 ans, l'héroïne fut livrée par son père à un créancier. L'acquéreur, devenu mari, se révéla sadique, la roua

HOTEL — PENSION  
THEVENET & ROEIGERS  
97, rue Souverains, IXLLES-BRUXELLES — Tél. 12.71.12  
(Près de l'avenue Louise)  
Confort moderne — Cuisine soignée — Beau jardin  
PRIX MODERES (Réduction pour nos Comarades)

de coups. Cette brute redoutable dut heureusement gagner les lades. Un tendre amant surgit qui, bien-ôt, vendit sa conquête à un richissime et fantasque personnage, lord Blessington, lequel, après la mort du mari, l'épousa.

La petite victime devint une des femmes les plus adulées de Londres et se révéla un écrivain que l'Angleterre apprécia. Mais ce qui acheva d'attirer sur elle l'attention du monde, ce fut la passion qu'elle inspira au célèbre comte d'Orsay et la facilité avec laquelle lord Blessington admit définitivement le célèbre dandy dans son intimité. Le trio devint inséparable. Des sentiments vifs, des affinités intellectuelles étaient à l'origine d'un rapprochement d'où la sensualité était exclue.

L'auteur a très bien rendu l'atmosphère de cet extraordinaire roman composé par la vie.

**Pedro de Luna, dernier Pape d'Avignon**, par G. PILLEMENT (Hachette).

Celui qui l'histoire qualifie le plus souvent d'antipape, accéda au trône d'Avignon, sous le nom de Benoît XIII, alors que la Papauté reconstruite à Rome refusait de reconnaître les Papes résidant en France.

Mais Pedro de Luna croit à la légitimité de son élection. Têtu et sûr de son droit, il va épuiser les trente dernières années de sa vie à essayer de s'imposer. Même à quatre-vingt-dix ans, après avoir vainement tenté de reconquérir l'Italie à la tête de ses galères, il n'abdiquera pas. Il ira s'enfermer dans son île fortifiée de Peniscola d'où il bravera les maîtres de Rome. Il n'aura plus auprès de lui que de rares fidèles, mais il continuera d'avoir confiance en Dieu qui ne peut l'abandonner.

Pedro de Luna est une des plus extraordinaires figures du Moyen Âge et Georges Pillement, qui ne doute pas de sa légitimité, a écrit sa vie avec autant de ferveur que d'autorité.

**Au delà des larmes. Les Russes à Berlin**, par Lali HORSTMANN (Hachette).

L'essentiel de ce volume, l'élément le plus troublant, c'est l'arrivée des Russes, à la fin de la dernière guerre et leur installation dans le village proche de Berlin où Lali Horstmann avait sa propriété.

Qu'on ne s'attende pas à assister à un raz de marée dévastateur à quoi succède une période de paix terrorisée. Les Russes ont commencé par violer toutes les femmes : ils ont pillé, brûlé, volé. Cela nous le savions.

Ce qui est par contre imprévu et rempli de cruelle bizarrerie, c'est le comportement durable de ces Russes qui, installés dans le pays, viennent pleurer d'attendrissement chez leurs victimes, évoquer la fraternité universelle, rendre la confiance à des cœurs angoissés pour, quelques heures plus tard, se révéler à nouveau aussi imitoyables que les plus brutaux de leurs compagnons d'armes.

On peut apprécier aussi la différence qui existe entre l'occupation russe et l'allemande. Chez les Russes, peu de méthode dans la dévastation mais la dévastation est aussi complète et les occupés ne gagnent rien à ce régime d'improvisation.

**Des Mangeurs d'hommes aux lagonis bleus**, par Olle STRANDBERG (Presses de la Cité).

Un beau volume écrit par un maître de l'humour qui est en même temps un observateur né. Il représente deux années de voyage, des Indes aux mers du Sud où Strandberg recherche le légendaire paradis de la terre. Si ce paradis n'est qu'un mythe, il nous vaut cependant de magnifiques tableaux de Bora, Tongareva, Honolulu et Molokai, qui ne nous feront pas oublier la visite du temple de Kali, le voyage à Macao dans une jonque de pirates, le passage au delà du « rideau de bambous » et surtout Bangkok, ville d'insouciance et de plaisir. Excellent.

**Les Quatre vents**, par D. BEATY (Presses de la Cité).

Un passionnant roman d'amour qui est également un roman d'aviation où seront mis en jeu les « volants » et les « rampants » qui guident, pilotent, surveillent les voyageurs du ciel.

Mark Kelston transporte ses passagers entre les Bermudes et les Açores. La passion éclate comme un coup de tonnerre dans une vie jusque là consacrée tout entière à l'aviation, ébranlant un mariage sans amour et créant un climat dramatique qui aboutira à la catastrophe, châtiement de ceux qui ont bravé les conventions.

Ce livre a été choisi par le Literary Guild aux U.S.A.

**Pont aérien**, par H. INNES (Presses de la Cité).

Encore un roman d'aviation mettant en vedette le fameux pont aérien de Berlin. Mais ici la vedette est partagée avec Seaton qui a mis au point un moteur spécial dont il avait enlevé les plans lors de l'occupation de l'Allemagne. Il n'a plus qu'une passion, une raison de vivre, son moteur, et il n'hésitera devant aucun moyen lorsqu'il estimera que la réussite est en jeu. Il assassinera froidement son meilleur équipier, obligera un autre à voler un appareil et plutôt que de renoncer, se précipitera dans la mer du Nord. Très bon.

**La Charette**, par B. TRAVEN (Calmann Lévy).

Dans « La Charette » comme dans « La révolte des pendus », Traven se fait l'avocat des Indiens du Mexique.

Théoriquement libres, ils ne sont en réalité que des esclaves. Ainsi le jeune Andrés, cédé par son maître à un commerçant qui eut la fantaisie de lui faire apprendre à lire et à écrire, est perdu au jour quelques années plus tard et passe au service de Don Laureano comme charretier.

Les charretiers sont responsables pécuniairement des marchandises transportées aussi sont-ils liés à leurs maîtres par des dettes jamais amorties.

Andrés rencontrera un jour une jeune Indienne échappée d'une exploitation agricole. Il l'emmène sur les routes et pendant plusieurs mois les deux jeunes gens connaissent un vrai bonheur. Mais pour un péon, il n'y a pas de bonheur. Le vieux père d'Andrés a été vendu aux recruteurs d'une exploitation forestière. Il part prendre la place du vieillard en promettant de revenir. Mais sortira-t-il de l'enfer ? Le roman s'achève sur cette question.

**L'homme au masque blanc**, par SLAUGHTER (Presses de la Cité).

Le docteur Don Carter est partagé entre sa femme Kathi, dont il veut divorcer, son travail, la belle Miriam qui l'aime et son assistante Laura Jordan.

## Les Pompes Funèbres ISTAS

S.P.B.L.

organisent des funérailles partout

Deux adresses :

**MARCHIENNE-AU-PONT**

334, Rue de Beaumont — Tél. : 81.55.02  
49, Place Albert 1<sup>er</sup> — Tél. : 81.60.68

Permanence le dimanche

## Nous vous recommandons spécialement les firmes suivantes :

- MODES VICTORY**, 121, chaussée de Helmet, Schaerbeek — Tél. 15.06.19.  
**LE FINANCEMENT GENERAL** — Prêts-Hypothèques — 7, Rue du Cyprès (Place de Brouckère), Bruxelles — Tél. 17.94.86.  
**Boulangerie-Pâtisserie VAN EECKHOUDT** — 5, Place Vanderkindere, Uccle — Tél. 41.81.60.  
**CEMCOBEL** — Cie Gle de Matériel et d'Entreprises — 185, Rue Royale — Tél. 18.05.99.  
**Soins de beauté INSTITUT ANDREWS** — 148, rue du Trône, Ixelles — Tél. 47.01.76.  
**Menuiserie Mécanique H. BOUVY** — 22-24, rue Gustave Biot, Ixelles — Tél. 47.77.23.  
**A LA SOURCE** — Tissus - Soieries - Nouveautés — 48, chaussée de Wavre (Porte de Namur) — Tél. 12.09.09.  
**LIBRAIRIE DUBOIS** — 4, Place Marie-José, Ixelles — Tél. 48.77.50.  
**Le calorifuge dans toutes ses applications — S.A. Les Etahl. SCALAIS** — 194, Avenue Van Volxem, Bruxelles — Tél. 43.75.15.



Après une opération qui coûte la vie au patient, Laura, au moment où elle apporte son témoignage, est victime d'un accident qui lui ravit la mémoire.

Don se sent responsable de l'amnésique et va lui sacrifier la femme qu'il aime lorsqu'une nouvelle opération rétablit la situation.

Le tout agrémenté du charme particulier que Slaughter met dans ses ouvrages.

Un nouveau Club de lecteurs (1) vient d'être créé et semble destiné au plus bel avenir grâce à la qualité de sa production et aux avantages qu'il accorde à ses membres : livre cadeau, impression sur chaque livre du nom du membre, etc.

Le Club Mondial du Livre dispose actuellement de deux séries d'ouvrages. La première, reliée en fine toile, comprend déjà les titres suivants : « A l'Est d'Eden » par Y. Steinbeck, « L'Histoire de France racontée à Juliette » par Jean Duché, « Le Zéro et l'Infini » par Koestler, « Lac aux dames » par Vicki Baum, « Printemps » par Siegfried Undset et « Les ponts de Toko-Ri » par James Michener — prix Pultitzer.

La seconde est consacrée aux livres d'histoire et vise à procurer aux lecteurs les meilleurs ouvrages du genre, imprimés sur des papiers de choix, dans une typographie irréprochable, reliés avec des dos en plein cuir naturel et titres frappés à l'or fin, protégés par un emboîtement maître-relieur. Ont déjà paru dans cette collection : « Lucrèce Borgia, sa vie et son temps », par Maria Bellonci — fruit de huit années de recherches effectuées dans les archives secrètes du Vatican et des grandes familles par un des meilleurs écrivains italiens — « Regards sur l'histoire de demain », par Tibor Mende — un grand journaliste accédant directement à l'histoire en nous donnant la réponse aux grands problèmes intéressant notre temps — « Madame de Pompadour », par Nancy Mitford — union des qualités de l'érudition et du scrupule historique à une légèreté étincelante, la Marquise, Louis XV et la Cour étant vus sans préjugés par un auteur britannique dont le talent présente mille facettes.

Le Livre de poche qui vient de donner « La jument verte » de Marcel Aymé, « L'Idiot de la famille » de M. Ken-

nedy, « Marion des Neiges » de Martet, « La Mort du petit cheval » d'Hervé Bazin, « Le Quai des Brumes » de P. Mac Orlan et « La seconde » de Colette, lance deux nouvelles séries (au même prix que la première) :

— le livre de poche historique dont les « Mémoires de Guerre » du général de Gaulle forment le premier volume,

— et le livre de poche encyclopédique qui a déjà publié « Un Larousse de poche » de 32.000 mots ; « La pêche et les poissons de rivière » destiné tant aux profanes qu'aux techniciens et qui vous donne la quasi certitude de ne jamais rentrer bredouille ; « La Cuisine pour tous », remarquable tant par le caractère pratique des recettes que par sa multitude de renseignements d'ordre divers, valeur nutritive, temps de cuisson, etc.

Ceci ne pouvait laisser indifférentes les Editions Marabout, promoteurs du genre dans notre pays et qui sortent :

— dans la série ordinaire « Voyage de noces en famille » par Homer Croy, aventures burlesques et tragi-comiques de la décision prise par une jeune veuve d'emmener ses quatre enfants d'un premier lit en voyage de nocces « Jeux pour mourir » par G. Veran — presque un roman policier avec le bouleversement qui résulte toujours du mélange des jeux de l'enfance et de ceux de la mort, « Fabiola » du Cardinal Wiseman et « Le marquis de Villemer » de George Sand ;

— dans la série Marabout-Géant : « Bonjour Fannie et Fannie à Paris » de Raymond Dumay et « Résurrection » de Tolstoï ;

— dans la série Marabout-Service : « La grande aventure de la Musique » par Knut Pahlén — encyclopédie des grands musiciens et des chefs-d'œuvre musicaux de tous les temps. Un excellent guide de l'auditeur de concerts, de radio et de disques, de l'amateur d'opéra et de ballet. « Le vrai savoir-vivre » par H. de Peslouan, préface d'André de Fouquières — qui vous guidera sans défaillance à travers les mille et une coutumes qui compliquent l'existence, vous donnera de précieux conseils sur la manière de faire les présentations, de placer vos convives, d'organiser un mariage ou un baptême ou simplement de vous comporter dans la rue, au bureau, en chemin de fer ;

— dans la collection Marabout-Junior : « Ça c'est le tour de France », « Héros dans l'ombre », « La vallée des Brontosaures », « L'affaire Cicéron », « Des hommes sur un radeau » et spécialement pour les demoiselles « Reine de Maurevert » et « Bernadette et Lourdes ».

Imprimerie GRAPHICA - S.P.R.L.  
54, rue Auguste Lambiotte, Bruxelles  
Tél. 15.44.00

### « MAILELA ,,

SALAISSONS — JAMBONS — CONSERVES

Gros

153, RUE VITAL FRANÇOISSE, 153 — MARCINELLE  
Tél.: 36.22.92

### AVIS A NOS AMIS INDUSTRIELS !

Quand tous les autres matériaux (y compris l'acier) auront échoué ! Vous en viendrez quand même au  
CAOUTCHOUC SPECIAL LINATEX

## ANTI ABRASION LINATEX

S. A.

47, AVENUE MAURICE MAETERLINCK  
SCHAERBEEK TEL. 16.31.31

# OPEL

Avant d'acheter une voiture de 5 à 10 HP.  
vous devez voir et essayer

## L'OPHEL REKORD

TAXE FISCALE 8 CV

A valoir en compte, nous reprendrons au plus haut  
prix votre voiture usagée.

Si vous n'avez pas de reprise, vous profiterez des  
plus forts rabais.

Demandez-nous la brochure illustrée concernant

## L'OPHEL REKORD

Concessionnaire exclusif à Charleroi :

**CHARLEROI-AUTOMOBILE S.A.**

117, Route de Bruxelles — DAMPREMY

Téléphones : 32.23.00 - 32.23.09 (Charleroi)

BUICK - PONTIAC - OPEL - G.M.C.

Salle d'exposition ouverte le dimanche de 9 h. à midi.

SECURITE

PARTICULIERS

COMMERÇANTS

RAPIDITE

INDUSTRIELS

# LA BANQUE DE BRUXELLES

peut vous aider :

pour vos placements de capitaux, comptes à vue, à terme divers, livrets de dépôt ;  
vos souscriptions ou achats de titres ou d'obligations ;  
la gestion de votre portefeuille titres ;  
vos encaissements de coupons ;  
par son service de prêts privés et professionnels ;  
pour vos encaissements d'effets simples ou documentaires ;  
vos opérations avec l'étranger — visa de licences ;  
vos déplacements à l'étranger — Bureau de voyages — Achat et vente de devises ;  
par son Service de Financement d'achat de voitures automobiles ou de matériel.

CONSULTEZ SES SERVICES SPECIALISES

qui vous fourniront tous renseignements financiers, commerciaux ou économiques.

Succursale de Charleroi :

31, PLACE ALBERT I<sup>er</sup> — Téléphone : 31.41.25 — 15 lignes — Téléc n° 22  
et ses 32 agences et 4 bureaux dans la région de Charleroi.

### NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

#### LEFEVRE - GARAGE

Agence officielle FIAT

17, RUE SABATIER, 17 — MARCINELLE  
Tél. : 36.29.25 — 36.12.11

### MORRIS

WOLSELEY — M.G. — RILEY

DRUART & FILS

MARCHIENNE

Tél.: 32.70.04

### SIEMENS

Toutes les applications de l'Electricité, y compris  
TELEPHONE ELECTRONIQUE & RADIO-TELEVISION

\*

### Société Nouvelle SIEMENS S. A.

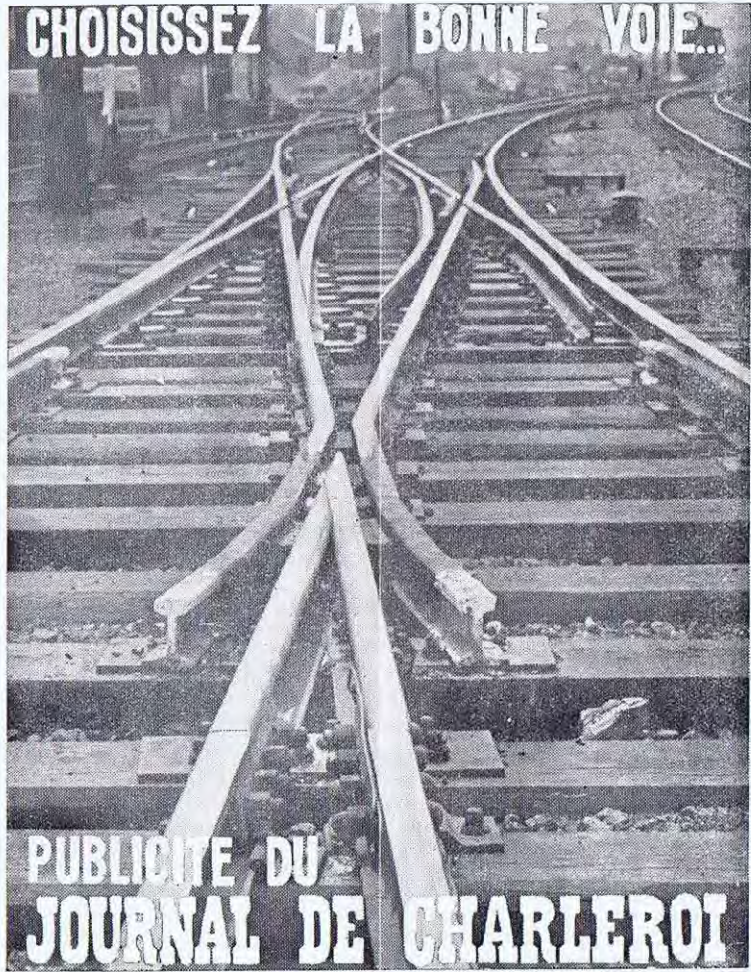
116, CHAUSSEE DE CHARLEROI, 116 — BRUXELLES

Tél.: 37.31.00

(1) Club Mondial du Livre, 69, Galerie du Centre, Bruxelles.



**CHOISISSEZ LA BONNE VOIE...**



**PUBLICITE DU  
JOURNAL DE CHARLEROI**